



# RENOUVELLEMENT PEdT

2018 – 2021

Mairie de Cadours-  
Entente Scolaire

## Sommaire

- I. Introduction : L'entente, une nouvelle ambition éducative
  - A. Liste des Communes
  - B. Compétences de la (des) Collectivité(s) signataire(s)
  - C. Le ou les coordonnateur(s) du PEdT
- II. Le Territoire : des réalités rurales, des populations de plus en plus urbaines
  - A. Données sociodémographiques
  - B. L'existant en matière d'accueil, de la petite enfance à la jeunesse
  - C. Organisation de la semaine scolaire
- III. Eléments de diagnostic du PEdT
  - A. Enfants recensés sur le territoire – enfants scolarisés
  - B. Etablissements d'enseignement scolaire du territoire (publics et privés sous contrat)
  - C. Accessibilité
  - D. Les temps périscolaires et extrascolaires
- IV. Bilan
  - A. Au niveau des personnels de l'entente : de nouvelles étapes de formation et de qualification, des espaces à construire
  - B. Bilan, débat sur les rythmes éducatifs avec les parents
  - C. Bilan centre de loisirs
  - D. Bilan amené par le comité de pilotage du 9 avril 2018
- V. Enjeux et axes politiques
  - A. Synthèse
  - B. Axes prioritaires
  - C. Actions
  - D. Modalités de pilotage et d'évaluation

### Annexes :

- Tableau des TAP
- Projet éducatif du centre de loisirs
- Enquête IEN
- Carte du territoire
- Etudes sociologiques des différents accueils

## I. Introduction : L'entente, une nouvelle ambition éducative

Au premier janvier 2017, les communautés de communes Save et Garonne et Coteaux de Cadours ont fusionné comme prévu par le schéma départemental de coopération intercommunale suite à la loi Nouvelle Organisation du territoire de la République (NOTRe). Désormais, la nouvelle Communauté de Communes des Hauts Tolosans compte 29 communes. Une des conséquences est la restitution aux communes de la compétence des affaires scolaires et des services aux écoles.

Les Communes de BELLESSERRE, BRIGNEMONT, CABANAC-SEGUENVILLE, CADOURS, CAUBIAC, COX, DRUDAS, LAGRAULET-SAINT-NICOLAS, LAREOLE, LE GRES, PUYSEGUR et VIGNAUX, ont décidé de mettre en place, une entente intercommunale, dans le but d'organiser et de gérer la compétence "Affaires Scolaires". Cette entente intercommunale s'appelle "Entente Scolaire de Cadours"

L'Entente Scolaire de Cadours a confié la gestion de la compétence « Affaires Scolaires » à la commune de Cadours, (gestion financière, entretien et investissements des bâtiments et des équipements des écoles préélémentaires et élémentaires, existantes et à créer, gestion des ressources humaines des personnels affectés aux services, gestion des contrats, marchés et conventions conclus dans ce cadre, Les relations avec les autres collectivités, les partenaires et les institutionnels, gestion d'une politique d'aide à l'enfance et aux loisirs des jeunes et des adolescents, gestion et animation des activités pendant le temps périscolaire et extrascolaire, gestion de la restauration scolaire).

Dans le cadre de la gestion commune des services et équipements confiés conventionnellement par l'Entente Scolaire de Cadours à la commune de Cadours, celle-ci exécute toutes les charges de fonctionnement et d'équipement décidées par la Conférence de l'Entente.

Toutes les communes membres de l'Entente Scolaire versent une participation à la commune de Cadours.

Cette participation a été définie lors de la restitution par la communauté de communes de la compétence « Affaires Scolaires » aux communes.

Les communes membres de l'Entente Scolaire versent une participation à la commune de Cadours sur la base d'un coût annuel de fonctionnement de chaque école pour l'année N et en fonction du nombre d'enfants résidants dans ces communes scolarisés au 1<sup>er</sup> septembre de l'année N-1.

A. Liste des communes de l'Entente :

| COMMUNES             | ZRR(1) | Avec école |
|----------------------|--------|------------|
| BELLESERRE           | X      |            |
| BRIGNEMONT           | X      | X          |
| CABANAC-SEGUENVILLE  | X      |            |
| CADOURS              | X      | X          |
| CAUBIAC              | X      |            |
| COX                  | X      | X          |
| DRUDAS               | X      |            |
| LAGRAULET St NICOLAS | X      |            |
| LAREOLE              | X      |            |
| LE GRES              | X      |            |
| PUYSSEGUR            | X      |            |
| VIGNAUX              | X      |            |

Au 1<sup>er</sup> juillet 2017, les douze communes n'étaient plus classées en Zone de Revitalisation Rurale. Cependant, les entreprises peuvent bénéficier provisoirement de ce dispositif dans le cadre de son prolongement jusqu'au 30 juin 2020.

B. Compétences de la (des) collectivité(s) signataire(s) sur la période 2018-2021 :

|  |   | 0/3 ans | 3/6 ans | 6/11 ans | 11/14 ans | 14/17 ans |
|--|---|---------|---------|----------|-----------|-----------|
| Périscolaire   | uniquement les ALAE (déclarés à la DDCS)                            |         |         |          |           |           |
|  | uniquement les accueils périscolaires non déclarés (= pas les ALAE) |         | X       | X        |           |           |
|  | Ou tout type d'accueil et d'activité périscolaire                   |         |         |          |           |           |
| Accueil de loisirs périscolaire du mercredi après-midi   |   |         | X       | X        |           |           |
| Garderie du mercredi avant l'après-midi (à la sortie des classes)  |   |         |         |          |           |           |
| Accueils de loisirs extrascolaires (samedi et/ou vacances + mercredi si commune avec école à 4 jours) et séjours de vacances |   |         | X       | X        |           |           |
| Restauration scolaire  |   |         | X       | X        |           |           |
| Bâtiments scolaires  |   |         |         |          |           |           |
| Accueils de la petite enfance (crèche, relais assistantes maternelles, etc.)   |   |         |         |          |           |           |

ELU PILOTE

|                                   |                                    |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| Nom Prénom                        | Laffont Didier                     |
| Fonction                          | Maire de Cadours                   |
| Adresse postale                   | 2 rue Dastarat<br>31480 Cadours    |
| Téléphone                         | 05 61 85 85 20                     |
| Adresse électronique individuelle | cadours.scolaire@mairie-cadours.fr |

C. Le ou les coordonnateurs du PEdT

La coordination du PEdT figure-t-elle dans les missions d'un salarié ?  oui  non

Si oui, ce salarié est :  un agent public  un salarié d'association

Si oui, dans la fiche de poste de ce technicien coordonnateur, quel temps de travail est affecté à la coordination du PEdT ?

un Equivalent Temps Plein (1 ETP = 1607 heures par an)

entre 1 ETP et 0,5 ETP  entre 0,5 ETP et 0,25 ETP

entre 0,25 ETP et 0,10 ETP  entre 0,10 ETP (ou 160 heures par an) et 72 heures par an (soit 2h/semaine d'école)

entre 72 heures par an et 36 heures par an (soit 1h/semaine d'école)

moins de 36 heures par an

La fiche de poste de ce salarié intègre-t-elle un temps de préparation, d'animation et de suivi du comité de pilotage ?  oui  non

Le poste de ce salarié bénéficie-t-il d'une aide au titre du CEJ ?  oui  non

Si oui, pour quelle quotité de travail (en % par rapport à un temps plein) ? .....0.70 ETP.....

| TECHNICIEN COORDONNATEUR          |                                 |                                 |
|-----------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Nom Prénom                        | Assalit Sylvie                  | Chabanon Mélissa                |
| Fonction exacte                   | Adjoint d'animation             | Adjoint administrative          |
| Employeur                         | Mairie de Cadours               | Mairie de Cadours               |
| Adresse postale                   | 2 rue Dastarat<br>31480 Cadours | 2 rue Dastarat<br>31480 Cadours |
| Téléphone                         | 06 41 47 76 93                  | 05 61 85 85 20                  |
| Adresse électronique individuelle | sylvie.a@mairie-cadours.fr      | melissa.c@mairie-cadours.fr     |

## II. Le territoire : des réalités rurales, des populations de plus en plus urbaines

### A. Données socio-démographiques

#### Evolution de la population :

| Communes             | Superficie en km <sup>2</sup> | 2012               |               | 2014               |            | 2020               |
|----------------------|-------------------------------|--------------------|---------------|--------------------|------------|--------------------|
|                      |                               | Nombre d'habitants | densité       | Nombre d'habitants | densité    | Nombre d'habitants |
| Belleserre           | 3,39                          | 85                 | 25,07         | 108                | 31,9       | 132                |
| Brignemont           | 21,96                         | 393                | 18,03         | 392                | 17,9       | 403                |
| Cabanac-Séguenville  | 10,18                         | 169                | 16,80         | 162                | 15,9       | 168                |
| Cadours              | 10,58                         | 1058               | 100,85        | 1088               | 102,8      | 1156               |
| Caubiac              | 7,99                          | 269                | 34,29         | 362                | 45,3       | 411                |
| Cox                  | 4,07                          | 335                | 82,56         | 342                | 84         | 362                |
| Drudas               | 11,17                         | 182                | 16,92         | 208                | 18,6       | 218                |
| Lagraulet St Nicolas | 16,11                         | 232                | 14,65         | 260                | 16,1       | 268                |
| Laréole              | 8,88                          | 138                | 15,65         | 168                | 18         | 170                |
| Le Grès              | 8,13                          | 328                | 41,08         | 418                | 51,4       | 522                |
| Puységur             | 5,44                          | 119                | 21,88         | 140                | 25,7       | 171                |
| Vignaux              | 4,04                          | 120                | 30,20         | 123                | 30,40      | 126                |
| <b>TOTAL</b>         | <b>111,94</b>                 | <b>3428</b>        | <b>417,98</b> | <b>3771</b>        | <b>458</b> | <b>4107</b>        |

Source : Insee, RP2009 et 2014 exploitations principales en géographie au 01/01/2016

Le territoire de l'Entente regroupe 12 communes et compte 3771 habitants. On constate une augmentation de la population de 10%. Si l'on poursuit de façon linéaire cette évolution de la population, le nombre d'habitants du territoire serait de 4107, soit une augmentation de 336 habitants (9% environ) en 2020. Après une baisse en 2013 et 2014, nous constatons une hausse des naissances avec un nombre supérieur à celui de 2012.

| Nom de la commune    | Nombre de naissances |           |           |           |
|----------------------|----------------------|-----------|-----------|-----------|
|                      | 2012                 | 2013      | 2014      | 2015      |
| Haute-Garonne        | 16347                | 16290     | 16641     | 16362     |
| Bellessere           | 2                    | 3         | 4         | 0         |
| Brignemont           | 5                    | 4         | 4         | 2         |
| Cabanac Séguenville  | 2                    | 0         | 3         | 1         |
| Cadours              | 18                   | 17        | 12        | 16        |
| Caubiac              | 4                    | 1         | 4         | 7         |
| Cox                  | 1                    | 3         | 4         | 5         |
| Drudas               | 4                    | 4         | 2         | 2         |
| Lagraulet            | 3                    | 4         | 3         | 3         |
| Laréole              | 1                    | 2         | 3         | 3         |
| Le Grès              | 9                    | 7         | 2         | 10        |
| Puysséguur           | 0                    | 1         | 5         | 2         |
| Vignaux              | 2                    | 2         | 2         | 4         |
| <b>Total Entente</b> | <b>51</b>            | <b>48</b> | <b>48</b> | <b>55</b> |

Nombre de familles en 2014 selon le nombre d'enfants :

| Nom                  | Famille sans enfant | Famille 1 enfant | Famille 2 enfant | Famille 3 enfant | Famille 4 enfant | Total familles |
|----------------------|---------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|
| BELLESSERRE          | 14                  | 9                | 5                | 5                | 0                | 33             |
| BRIGNEMONT           | 70                  | 10               | 10               | 10               | 5                | 105            |
| CABANAC-SEGUENVILLE  | 20                  | 8                | 0                | 0                | 4                | 32             |
| CADOURS              | 121                 | 70               | 15               | 15               | 5                | 226            |
| CAUBIAC              | 43                  | 24               | 10               | 10               | 5                | 91             |
| COX                  | 35                  | 20               | 10               | 10               | 0                | 75             |
| DRUDAS               | 25                  | 15               | 5                | 5                | 0                | 50             |
| LE GRES              | 45                  | 25               | 16               | 16               | 0                | 103            |
| LAGRAULET-ST-NICOLAS | 47                  | 5                | 5                | 5                | 5                | 68             |
| LAREOLE              | 20                  | 15               | 0                | 0                | 5                | 40             |
| PUYSSEGUR            | 15                  | 10               | 0                | 0                | 0                | 24             |
| VIGNAUX              | 25                  | 12               | 0                | 0                | 0                | 37             |
| <b>TOTAL</b>         | <b>480</b>          | <b>224</b>       | <b>76</b>        | <b>76</b>        | <b>29</b>        | <b>885</b>     |

En 2014, les familles sans enfants représentaient plus de la moitié des familles du territoire. De nos jours, les familles avec au moins un enfant sont supérieures aux familles sans enfants et représentent plus de la moitié du total des famille.

| NOM COMMUNES         | Nb de familles avec enfants |            |            |            |
|----------------------|-----------------------------|------------|------------|------------|
|                      | 2013                        | 2014       | 2015       | 2016       |
| HAUTE-GARONNE        | 133 817                     | 136 133    | 137 064    | 139 255    |
| BELLESSERRE          | 14                          | 12         | 13         | 12         |
| BRIGNEMONT           | 41                          | 39         | 36         | 37         |
| CABANAC-SEGUENVILLE  | 18                          | 16         | 16         | 18         |
| CADOURS              | 129                         | 123        | 122        | 124        |
| CAUBIAC              | 39                          | 44         | 48         | 46         |
| COX                  | 37                          | 41         | 43         | 46         |
| GARAC                | 11                          | 11         | 15         | 14         |
| LE GRES              | 56                          | 60         | 61         | 57         |
| LAGRAULET-ST-NICOLAS | 31                          | 26         | 22         | 23         |
| LAREOLE              | 21                          | 23         | 23         | 22         |
| PUYSSEGUR            | 21                          | 18         | 20         | 21         |
| VIGNAUX              | 10                          | 10         | 13         | 11         |
| <b>TOTAL</b>         | <b>428</b>                  | <b>423</b> | <b>432</b> | <b>431</b> |

## B. L'existant en matière d'accueil, de la petite enfance à la jeunesse

Le territoire de l'Entente compte quatre pôles scolaires dont deux sur la commune de Cadours, un à Cox et un à Brignemont). Les écoles de Cox et de Brignemont forment un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Les 411 enfants scolarisés sont répartis en 17 classes, 6 classes de maternelles et 11 classes d'élémentaires.

Le collège accueille 576 élèves répartis en 21 classes dont le secteur de recrutement englobe 24 communes sur les 29 de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans.

Le centre de loisirs est situé dans les locaux de l'ancien collège de Cadours et accueille 60 enfants environ les mercredis, 50 enfants les vacances.

Au niveau de la petite enfance, le territoire compte une crèche parentale « nids d'anges », un RAM sur la commune de Cadours et une structure multi-accueil multilingue « La tour de Babilie » sur la commune de Le Grès. Il faut noter que la compétence petite enfance appartient à la Communauté de Communes des Hauts Tolosans.

Sans compter les équipements des écoles, plusieurs infrastructures présentes sur la commune de Cadours permettent la pratique de différents sports.

Il s'agit entre autres de terrains de football, d'un terrain de tennis extérieur, d'un gymnase, de boulodromes, d'une halle couverte, d'une salle de danses.

Depuis le mois de mai 2017, un terrain multi-sports de type « City Park » est venu compléter les installations sportives déjà présentes sur la commune de Cadours.

Cet équipement est un terrain public, en libre accès. Il permet la pratique de plusieurs sports (football, handball, basket-ball, volley-ball, tennis, ...). Il est adapté à tous les niveaux d'apprentissage et est accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Il vise à être un lieu de rencontre, d'échange et de partage autour des valeurs positives véhiculées par le sport.

Ce City Park se situe au stade municipal, à la place d'un ancien terrain de tennis. Cette localisation est apparue la mieux adaptée pour ce projet, car au milieu des installations sportives existantes, à proximité du collège.

Le gymnase actuel a été réalisé par la Communauté de Communes des Coteaux de Cadours en 2013.

Il possède une salle multi-sports permettant la pratique du tennis, du volley-ball, du badminton, du basket-ball, du handball.

Il inclut également un dojo très apprécié pour la pratique des arts martiaux (judo, karaté, ...).

Le gymnase est à la fois utilisé par les collégiens et par de nombreux clubs sportifs. Les enfants du centre de loisirs bénéficient aussi de cette installation comme le gymnase, la halle couverte, le terrain de football et les boulodromes.

On trouve aussi sur le territoire un terrain de rugby sur la commune de Brignemont et un city park sur la commune de Le Grès.

A l'heure actuelle, il n'existe aucune structure qui accueille et propose des activités uniquement pour les jeunes. Certains, âgés entre 11 et 14 ans, viennent ponctuellement au centre de loisirs.

Répartition de la population des moins de 18 ans :

| Communes             | Population en 2014 (princ) | Pop 0-2 ans en 2014 (princ) | Pop 3-5 ans en 2014 (princ) | Pop 6-10 ans en 2014 (princ) | Pop 11-17 ans en 2014 (princ) | Pop 0-17 ans en 2014 (princ) |
|----------------------|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| BELLESSERRE          | 108                        | 5                           | 8                           | 9                            | 17                            | 39                           |
| BRIGNEMONT           | 392                        | 17                          | 23                          | 20                           | 40                            | 100                          |
| CABANAC-SEGUENVILLE  | 162                        | 5                           | 9                           | 13                           | 15                            | 42                           |
| CADOURS              | 1088                       | 41                          | 44                          | 70                           | 111                           | 267                          |
| CAUBIAC              | 362                        | 13                          | 26                          | 35                           | 35                            | 109                          |
| COX                  | 342                        | 11                          | 18                          | 22                           | 50                            | 101                          |
| DRUDAS               | 208                        | 8                           | 13                          | 12                           | 15                            | 48                           |
| LE GRES              | 418                        | 29                          | 26                          | 45                           | 35                            | 135                          |
| LAGRAULET-ST-NICOLAS | 260                        | 8                           | 11                          | 22                           | 20                            | 61                           |
| LAREOLE              | 168                        | 6                           | 6                           | 16                           | 18                            | 46                           |
| PUYSSEGUR            | 140                        | 7                           | 5                           | 11                           | 17                            | 39                           |
| VIGNAUX              | 123                        | 4                           | 2                           | 9                            | 7                             | 23                           |
| <b>total</b>         | <b>3771</b>                | <b>155</b>                  | <b>190</b>                  | <b>285</b>                   | <b>380</b>                    | <b>1009</b>                  |

Le territoire compte 1009 habitants âgés de 0 à 17 ans, soit 26,75% de la population totale. La tranche d'âge la plus importante est celle des 11 à 17 ans soit 33,67% des mineurs. Il est prévu une classe supplémentaire au collège pour la rentrée 2018.



### III. Eléments de diagnostic du PEdT

#### A. Enfants recensés sur le territoire / enfants scolarisés :

|      |   | 0-3 ans | 3-6 ans | 6-11 ans | 11-15 ans | 15-18 ans |
|------|---|---------|---------|----------|-----------|-----------|
| 2018 | Nbre d'enfants recensés sur le territoire       | NS      | 150     | 270      | 200       | NS        |
|      | Nbre d'enfants « scolarisés » sur le territoire | NS      | 147     | 263      | 190       | NS        |

#### B. Etablissements d'enseignement scolaire du territoire (publics et privés sous contrat) :

| En 2018  | Ecole maternelle<br>3-6 ans | Ecole élémentaire<br>6-11 ans | Ecole primaire (maternelle + élémentaire)<br>3-11ans | collèges   | lycées |
|--|-----------------------------|-------------------------------|--|------------|--------|
| Nombre d'établissements scolaires                                    | 1                           | 2                             | 1  | 1          |        |
| Nombre de classes  | 4                           | 9                             | 2 classes de maternelle<br>2 classes d'élémentaires  | 21 classes |        |
| Nombre de classes ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) | 0                           | 0                             |  |            |        |

Il est prévu l'ouverture d'une classe supplémentaire au collège à la rentrée 2018.

#### C. Accessibilité

##### Accueil des enfants en situation de handicap

Dans le cadre de votre PEdT, des partenariats sont-ils développés avec des IME ou des ITEP ?

oui  non  ne sait pas

Dans le cadre de votre PEdT, proposerez-vous aux acteurs éducatifs de votre territoire, des formations pour favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap ?

oui  non  ne sait pas

Si oui, précisez :

Quelle analyse faites-vous de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires sur votre territoire ?

C'est compliqué d'accueillir un enfant en situation de handicap ; Au niveau des locaux, dans certaines écoles, tous les lieux sont dispersés et peu adaptés pour les enfants en situation d'handicap moteur. Au niveau des agents, il manque de formation pour que les adultes puissent appréhender de façon sereine les situations.

Communes avec écoles à 4 jours (ou qui seront à 4 jours en septembre 2018) : l'accueil de loisirs du mercredi permet-il l'inclusion des enfants en situation de handicap ?

oui

non

ne sait pas

### Accessibilité géographique

Quelle analyse faites-vous de l'accessibilité géographique des activités proposées aux enfants et aux jeunes dans les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires sur votre territoire ?

Seules les installations scolaires (cour, salles, préau) sont utilisées pour les temps scolaires et périscolaires. Il n'y a pas d'installations sportives à proximité des écoles. Les écoles de Cadours bénéficient de plus d'infrastructures (BCD, médiathèque).

Par contre le centre de loisirs est situé à Cadours et permet aux enfants de pouvoir participer à des activités sportives et culturelles (gym, musique, karaté) ou de bénéficier d'un accompagnement spécifique (orthophoniste) car des animateurs les accompagnent sur leurs lieux d'activités le mercredi. Pendant les vacances, les enfants du centre peuvent accéder aux diverses installations présentes sur le village (gymnase, city park, médiathèque, terrain de sport....).

### Accessibilité financière

Quelle analyse faites-vous de l'accessibilité financière des activités proposées aux enfants et aux jeunes dans les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires sur votre territoire ?

La politique tarifaire pour le centre de loisirs est accessible aux bas revenus et possède dix tranches pour s'approcher le plus possible des situations des familles du territoire. Ainsi, les familles qui ont un quotient familial inférieur à 400 euros et qui laisse leur enfant cinq jours paieront 10 euro pour la semaine. Entre 401 et 600 euro, les familles paieront 15 euro la semaine et entre 601 et 800 euro, elles paieront 20 euro la semaine.

#### D. Les temps périscolaires et extrascolaires

##### - La garderie :

Il existe sur les écoles de Cadours et de Cox une garderie municipale avant et après le temps scolaire. Cependant, avant toute fréquentation, le Dossier Unique d'Inscription doit être rempli par la famille ou les représentants légaux afin que l'enfant puisse être accueilli.

Les enfants sont encadrés par du personnel communal. Le temps d'accueil périscolaire est considéré comme un temps de loisirs éducatifs durant lequel sont proposées des activités adaptées à ces moments particuliers de la journée de l'enfant.

| BRIGNEMONT<br>Elémentaire              | CADOURS<br>Maternelle | CADOURS<br>Elémentaire | COX<br>Maternelle- Elémentaire |
|--|-----------------------|------------------------|--------------------------------|
| ACCUEIL SUR LE POLE EDUCATIF DE<br>COX | 7h30 à 9h00           | 7h30 à 9h00            | 7h30 à 9h00                    |
|  | 16h50 à 18h30         | 16h45 à 18h30          | 16h45 à 18h30                  |

Au niveau des tarifs, une vacation représente la plage d'accueil du matin ou la plage d'accueil du soir. Quelle que soit la durée utilisée sur la période d'accueil, chaque vacation sera facturée 0.75€. Chacune de ces périodes donnent lieu à une facturation mensuelle en fonction des présences réelles.

- **Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)** sont mis en place par la collectivité territoriale en prolongement du temps de classe.

L'Entente Scolaire propose, en articulation avec le projet d'école, différentes activités sportives, culturelles et artistiques afin de contribuer à l'épanouissement des enfants et au développement de leur curiosité intellectuelle. Ces activités organisées et financées par l'entente scolaire sont facultatives et gratuites.

L'inscription aux Temps d'Activités Périscolaires est un engagement pris pour l'année entière.

Leur encadrement est assuré par une équipe qualifiée, composée d'animateurs et d'agents municipaux. Cette équipe est parfois enrichie par des bénévoles associatifs expérimentés ou des intervenants extérieurs. Les activités se déroulent dans l'enceinte scolaire, et autres équipements municipaux de proximité.

Pour rappel, l'inscription préalable est obligatoire pour l'utilisation de tous les services périscolaires et se fait à l'année par le biais du portail famille ou par mail au service entente scolaire : [cadours.scolaire@mairie-cadours.fr](mailto:cadours.scolaire@mairie-cadours.fr)

Avant toute fréquentation, le DUI doit être rempli par la famille ou les représentants légaux afin que chaque enfant puisse être accueilli aux TAP.

Les programmes sont disponibles sur le site internet de la mairie de Cadours, auprès de toutes les mairies qui composent l'entente affaires scolaires, par voie d'affichage dans nos écoles mais également adressé aux familles qui en feront la demande par mail auprès du service de l'Entente Scolaire : [cadours.scolaire@mairie-cadours.fr](mailto:cadours.scolaire@mairie-cadours.fr)

CF Tableau des TAP en annexe

**Sur le temps du mercredi après-midi**, si les enjeux éducatifs restent globalement les mêmes que pour les vacances, il conviendra dans le cadre d'une semaine scolaire chargée de permettre à chaque enfant :

- de vivre une pause en ayant accès à des espaces qui lui permettent de se ressourcer seul ou entre amis – coin lire, jeux de société, ateliers autonomes, goûter...
- de jouer entre enfants ;

- de faciliter l'accès aux pratiques associatives sur le bourg;
- d'être pris en compte en terme de rythme de vie, de fatigue...

Les enfants scolarisés à Brignemont et Cox et inscrits au centre de loisirs, sont pris en charge, le mercredi, par les agents de l'entente dès 12h et amenés au centre de loisirs avec le minibus. Il existe deux formules : pause méridienne uniquement, pause méridienne et repas.

- **Le centre de loisirs** : pour renforcer le projet collectif autour des services publics liés aux écoles et à l'enfance et dans une volonté politique d'être plus présent sur le terrain de l'accueil des familles, les communes de l'Entente ont décidé d'assurer directement la gestion du centre de loisirs les mercredis, les petites vacances et le mois de juillet à partir de septembre 2017.

Pour les communes du bassin de vie qui appartenaient à la Communauté de Communes des coteaux de Cadours (Bellegarde Ste Marie, Le Castéra, Garac et Pelleport) qui ne sont pas inscrites dans l'Entente, cette dernière souhaite garder la possibilité d'un dialogue et d'un accueil des enfants issus de ces communes. Le centre de loisirs sera ouvert aux familles concernées selon les modalités d'une coopération partenariale avec les communes d'origine.

Le centre de loisirs positionné sur le bourg centre de la commune de Cadours est pertinent, il est En récréation et en dynamisation. Il bénéficie de toutes les structures sportives du village (terrain de sport, city park, gymnase) et peut aisément mettre en œuvre des actions auprès des partenaires locaux (crèche, maison de retraite, pompiers, Ram, bibliothèque...)

L' ALSH se situe dans les locaux de l'ancien collège de Cadours. Ce territoire compte 400 enfants scolarisés sur quatre écoles différentes en effectif et en locaux.

La structure accueillera en moyenne de départ 30 enfants environ qui sont issus de milieux sociaux différents. Cette mixité sociale s'explique par une grande diversité des professions et au rythme des arrivées et départs, sur un territoire rural aux portes de la grande couronne urbaine.

Il est à noter une progression de la population surtout depuis les années 2000 du fait de l'augmentation de l'habitat dans certaines communes et de l'influence de l'aire « airbusienne », mais relative et aujourd'hui sur un plateau depuis 2011 avec une population d'âge primaire d'environ 600 enfants.

Le centre est ouvert les mercredis après-midi dès 12h, les petites vacances (Toussaint, Hiver et Printemps) et le mois de juillet de 7h30 à 18h30. Il accueille en priorité les enfants des douze communes de l'entente.

Quelques collégiens fréquentent ponctuellement le centre de loisirs pendant les vacances. Il n'existe pas, actuellement, de lieux dédiés aux jeunes sur le territoire de l'Entente. Le problème majeur que l'on rencontre est celui du transport. En effet, les enfants qui fréquentent le collège de Cadours viennent de 24 communes différentes et ceux issus des communes de l'Entente sont peu nombreux.

### Politique tarifaire :

| Quotient familial | Mercredi<br>après-midi avec<br>repas | Pause méridienne<br>Mercredi<br>Avec repas | Journée<br>vacances | Forfait semaine<br>de vacances |
|-------------------|--------------------------------------|--|---------------------|--------------------------------|
| 0 à 400           | 4,50 €                               | 4,00 €                                     | 9,00 €              | 45,00 €                        |
| 401 à 600         | 5,00 €                               | 4,00 €                                     | 9,50 €              | 45,00 €                        |
| De 601 à 800      | 5,50€                                | 4,00 €                                     | 10,00 €             | 45,00 €                        |
| De 801 à 1000     | 6,00 €                               | 4,00 €                                     | 10,50 €             | 46,00 €                        |
| De 1001 à 1200    | 6,50 €                               | 4,50 €                                     | 11,00 €             | 47,00 €                        |
| De 1201 à 1400    | 7,00 €                               | 4,50 €                                     | 12,00 €             | 50,00 €                        |
| De 1401 à 1700    | 8,00 €                               | 5,00 €                                     | 13,00 €             | 54,00 €                        |
| De 1701 à 2000    | 9,00 €                               | 5,50 €                                     | 14,00 €             | 65,00 €                        |
| De 2001 à 3000    | 10,00 €                              | 6,00 €                                     | 15,00 €             | 70,00 €                        |
| Plus de 3001      | 12,00 €                              | 7,00 €                                     | 16,00 €             | 75,00 €                        |

#### IV. Bilan

L'élaboration du PEdT doit tenir compte de la globalité du temps de l'enfant au cours de sa scolarité et d'y associer tous les acteurs éducatifs du territoire. Un travail de bilan sur l'organisation actuelle et un travail de réflexion sur les évolutions utiles a été mené dès le mois de novembre 2017.

Ce travail s'est organisé en plusieurs temps et situations de travail :

#### Phase 1- Concertation et éléments de bilan, entre le mois de janvier et fin mars 2018.

- Bilan pédagogique pour les enseignants des trois pôles éducatifs, animé par Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale.
- Bilan qualitatif et organisationnel des collectivités avec les agents en charge de la compétence affaires scolaires.
- Réunion proposée par l'Entente aux parents d'élèves sur la question du bien vivre la semaine scolaire, animée avec l'appui d'un technicien externe spécialiste de cette question.

#### Phase 2 – Réunion d'un comité de pilotage, début avril 2018.

- Présentation des grands axes de la politique éducative de l'Entente.

- Examen des éléments de bilan amenés par chacune des parties et perspectives d'amélioration.
- Identification de bases commune pour l'élaboration d'un projet éducatif du territoire. partagé

Phase 3 – Présentation au 3<sup>e</sup> conseil d'école 2017/2018 d'un point étape sur le bilan et le projet.

Phase 4 – Avis sur le projet éducatif au 1<sup>er</sup> conseil d'école 2018/2019 avant transmission aux administrations concernées pour approbation.

Cette démarche doit permettre de garder au centre de l'analyse l'intérêt de l'enfant-élève et de construire ensemble les progrès nécessaires en terme d'organisation, d'encadrement, d'aménagement, de faire avancer la coopération entre les co-éducateurs.

A. Au niveau des personnels de l'Entente : de nouvelles étapes de formation et de qualification, des espaces à construire

Un temps d'échanges avec les agents de l'Entente a permis de faire un bilan des différents temps de l'enfant et de proposer des axes de travail.

|                                   | Ce qui fonctionne   | Problématiques constatées   | Pistes proposées   |
|-----------------------------------|---|---|--|
| Au niveau des espaces et du temps | Mutualisation de certains espaces (classe, cantine, cour, centre de loisirs)<br><br>Mutualisation de matériel (jeux, jeux extérieurs, documentation)        | Il n'y a pas assez d'espaces<br><br>Les agents ont l'impression de presser sans cesse les enfants<br><br>Les espaces sont sonores   | Dessiner des jeux au sol<br><br>Pouvoir mettre en place des espaces pour organiser des temps calmes<br><br>Augmenter le panel de jeux  |
| Au niveau des relations           | liens avec les enfants plus nombreux<br><br>échanges avec les partenaires (enseignants, directeurs, intervenants, parents, élus)                            | Affrontements au niveau des enfants<br><br>Moins de considération de la part des enfants  | Améliorer les relations au niveau des enfants<br><br>Mettre en place des temps autour de la citoyenneté  |
| Au niveau du TAP                  | Diverses animations sont proposées<br><br>ce sont les agents qui travaillent dans l'école qui interviennent<br><br>activités en lien avec le projet d'école | Les enfants ressentent ce temps comme un temps contraint<br><br>Il y a moins d'enfants inscrits en maternelle<br><br>Les enfants préfèrent le temps libre<br><br>Temps trop court | Travailler en lien plus étroit avec les projets d'école<br><br>Proposer des ateliers permanents (lecture, jardinage, cuisine, jeux de société)<br><br>Travailler avec le tissu associatif<br><br>Développer les jeux sportifs et les pratiques sportives |
| Au niveau des agents              | Réflexion et recherche pour améliorer les différents temps  | Manque de temps de concertation   | Proposer des temps de formation dans différents domaines : accueil, gestion de conflit, aménagement des locaux, animation, PSC1....  |

## B. Bilan -débat sur les rythmes éducatifs avec les parents :

Une réunion avec les parents d'élèves a été organisée par la collectivité et portait sur le bien vivre la semaine scolaire avec l'appui d'un technicien externe spécialiste de cette question.

L'idée est d'arriver à une amélioration des différents temps de l'enfant pour une meilleure cohérence et une continuité éducative entre tous les partenaires éducatifs qui nécessitent, au préalable, des temps de concertation et d'échanges.

Trois vidéos issues du site : <http://www.territoireseducatifs09.org> ont été projetées sur :

- les rythmes scolaires, biologiques, éducatifs, de vie de l'enfant
- la chronobiologie
- la fatigue scolaire, la fatigue de l'enfant

Cette rencontre avec les parents montre une volonté de dialogue et de partage autour de plusieurs points (temps périscolaire, sieste, écran en tout genre)

| Axes de réflexion      |  | pistes de solution  |
|------------------------|--|---|
| aménagements           | <ul style="list-style-type: none"><li>- Au niveau des espaces</li><li>- Au niveau du bruit</li><li>- Pendant le temps des repas</li><li>- Pour le repos, la sieste, les temps calmes</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Jeux dessinés au sol</li><li>- Diversifier, optimiser les espaces</li><li>- Envisager une nouvelle organisation</li></ul>                                     |
| Dialogue/communication | <ul style="list-style-type: none"><li>- Avec les enseignants</li><li>- Avec les parents</li><li>- Avec les agents</li></ul>  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Formation pour les agents</li><li>- Lieux de rencontres pour les parents dans ou près de l'école</li><li>- Débat, échanges autour de la parentalité</li></ul> |

## C. Bilan centre de loisirs : une nouvelle équipe autour d'un nouveau projet

Le centre de loisirs est un lieu de loisirs et de vacances, il a pour mission de développer un espace éducatif pour les enfants du territoire tout en prenant en compte les conditions de vie des parents, les réalités et potentiels de la vie locale. Il permet à des groupes d'enfants de se retrouver et de partager un projet de vacances fondé sur des découvertes partagées et construites ensemble, sur le plaisir de jouer, sur la confiance et la solidarité. Les matinées sont consacrées aux projets et les après-midis permettront des rythmes plus souples à travers des situations de décrochage et des ateliers ludiques (cuisine, ludothèque, jeux d'eau, jeux dans le sable, lecture ....)

Il a pour but de :

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant en toute sécurité physique, morale et affective.
- Permettre le dialogue et la confiance de l'enfant et de la famille : l'enfant a besoin de se construire dans un climat de sécurité auprès d'adultes disponibles et à l'écoute.
- Faire l'apprentissage de la citoyenneté : le centre de loisirs doit permettre à l'enfant d'être reconnu comme un membre d'un groupe avec des droits et des devoirs, qu'il faut encourager et accompagner dans ses initiatives.

L'ALSH a pour vocation de favoriser le « vivre ensemble » en permettant l'épanouissement et l'autonomie de chaque enfant pour devenir le citoyen de demain. Il s'agit de donner progressivement la possibilité à chaque enfant de prendre des responsabilités et de faire émerger des projets en s'impliquant dans la vie de la structure et en participant à la vie locale. Tous les adultes impliqués dans le centre de loisirs doivent faire de cet espace, un lieu riche en découvertes, en rencontres et en expériences afin que l'enfant puisse évoluer et construire sa personnalité en toute sécurité et selon son rythme.

Dans cette perspective L'ALSH devra se donner les moyens d'accueillir les enfants porteurs de handicap pour les familles qui le souhaitent.

L'ALSH est aussi un espace ouvert aux familles sur des temps de rencontres, d'échanges et d'informations. Ce temps de loisirs complémentaire des temps familiaux, scolaires et associatifs ne se substitue pas aux rôles et responsabilités des autres acteurs éducatifs. Dans un contexte de pause ou de vacances, il doit avant tout permettre à chaque enfant de découvrir, le plus souvent possible par le jeu, ses propres ressources, le plaisir de partager, en groupe, dans moments de convivialité, de rencontre, de détente.

Le caractère éducatif de ces temps tient d'abord à la qualité de la relation entre enfants et entre enfants et adultes. Chaque adulte est un éducateur qui doit permettre de vivre des temps fondés sur le respect mutuel, sur l'écoute et l'échange dans une dynamique positive favorable à l'estime de soi.

Plus particulièrement sur les temps extrascolaire il doit permettre à chaque enfant :

- de vivre en collectivité selon son rythme et ses besoins tout en respectant les règles de vie ;
- de participer pleinement à la vie du centre de loisirs et à la vie locale ;
- d'être acteur de temps de loisirs porteurs de projets ;
- de découvrir de nouvelles activités sur place, sur le territoire de l'Entente et dans la région.

### **Partenariat :**

Il s'effectue de plusieurs manières :

#### **- intégrer l'enfant dans la vie locale**

- Conduire l'enfant sur les lieux de leurs activités les mercredis à Cadours
- Investir les structures existantes : médiathèque, caserne de pompiers, mairies, sites touristiques...

#### **- Participer aux événements du territoire**

- Associer les enfants aux manifestations locales par leur présence et la mise en place d'animations le jour J (journée de l'ail, journée citoyenne.....)
- Associer les enfants aux manifestations locales avec la présentation de leurs projets et créations.

#### **- Participer à des rencontres intergénérationnelles**

- Avec la maison de retraite de Cadours
- Avec le RAM et la crèche de Cadours

### - Développer l'information et l'implication des familles :

Ce dernier point retient toute notre attention : il est important que les parents des douze communes du territoire reçoivent tous les renseignements liés au centre de loisirs. Les informations sont disponibles sur le portail famille du site internet de la mairie de Cadours. C'est un outil récent qui facilite la vie des parents en donnant des informations sur la vie scolaire et extrascolaire de l'enfant. Les familles peuvent aussi réserver, faire des modifications et effectuer des règlements.

Les familles sont aussi informées régulièrement de la vie du centre, des projets de période, par mail aux parents qui ont donné leur adresse électronique, mais aussi sous forme papier plus traditionnelle par le biais de distribution sur les écoles.

Les événements : journée portes ouvertes, sorties intergénérationnelles, participation aux manifestations locales seront aussi affichés sur le panneau d'affichage lumineux de Cadours. Enfin toutes les informations de base : projet éducatif et pédagogique, trombinoscope de l'équipe d'animation, fiche sanitaire, fiche de liaison, ...mais aussi le règlement intérieur –contractuel avec les parents- feront l'objet d'un dossier d'accueil.

Des rencontres conviviales à destination des familles est organisées tous les vendredis avec au programme un goûter, une exposition de photos, et une présentation des activités et productions réalisés au cours de la semaine.

La vie du centre donnera matière à photos, petits films qui seront mis en ligne. Bien au-delà de l'émargement des feuilles de présence, l'accueil des parents sera fondé sur le respect mutuel et la sollicitation pour être contributeurs, pour proposer, pour faire évoluer les pratiques.

En conclusion, le centre de loisirs est un :

- espace de ressources qui permet d'irriguer les temps périscolaires en matériel, jeux, documentation
- espace d'expériences professionnelles pour des jeunes issus du territoire
- espace de formation pour de jeunes animateurs et des apprentis

#### D. Bilan amené par le comité de pilotage du 9 avril

D'un premier PEDT porté par l'association Périscol, une nouvelle étape portée par l'Entente issue de la nouvelle organisation du territoire voit le jour.

La réunion du comité de pilotage a rassemblé les acteurs éducatifs du territoire et s'est déroulée autour de deux axes :

- Un premier temps de bilan : actions fortes, besoins éducatifs, problématiques repérées par chacun des participants :
  - Les services de l'Entente pour un bilan du centre de loisirs et de la vie scolaire
  - L'Inspecteur et les directions d'école
  - Les parents
  - Le Principal du collège
  - La crèche et l'intercommunalité des Hauts Tolosans

- Les associations
- Les institutions partenaires CAF et DDCS

- Un deuxième temps de mise en perspectives

---

**COMITE DE PILOTAGE PEDT LUNDI 9 AVRIL 2018**

---

**Participants :**

|  |   |   |   |   |                |
|--|---|---|---|---|----------------|
| IEN<br>M. Jean-Pierre UNAL                             | ☒ | Maire de Drudas - Entente<br>M. Denis DULONG      | ☒ | RPE Cox<br>MM. Marion JEAN CLOS                 | ☒              |
| CC des Hauts Tolosans<br>M. Jean BOISSIERES            | ☒ | Assoc. Karaté<br>MM. Henriette MANUEL             | ☒ | RPE Maternelle Cadours<br>M. Mathieu CANONNE    | ☒              |
| DDCS<br>M. Maxime CAYSSIALS                            | ☒ | Assoc. Sport et Loisirs<br>MM. Sandrine KROCKMANN | ☒ | Maire de Cox – Entente<br>M. Roland CLEMENCON   | ☒              |
| Collège Joseph Rey Cadours<br>M. Gilles COLMAGRO       | ☒ | Assoc. Football<br>MM. Gaëlle ROUX                | ☒ | Maire de Cadours – Entente<br>M. Didier Laffont | ☒              |
| Médiathèque Coteaux de Cadours<br>MM. Patricia PAGEARD | ☒ | Assoc. Ecole de Musique<br>MM. Corinne LE FLEM    | ☒ | Viva'Cité<br>M. Laurent BEGOU                   | ☒              |
| Ecole de Cox<br>MM. Claire HUITOREL                    | ☒ | Brignemont TAP<br>MM. Marie-Claude HELLERINGER    | ☒ | Directrice CLSH Cadours<br>MM. Sylvie ASSALIT   | ☒              |
| Ecole de Brignemont<br>M. Olivier PETIT                | ☒ | ATSEM Maternelle Cadours<br>MM. Isabelle SALLIN   | ☒ | Entente Scolaire<br>MM. Melissa CHABANON        | ☒              |
| Ecole Elémentaire Cadours<br>MM. Thérèse DRNDALOVSKI   | ☒ | ATSEM Cox<br>MM. Angélique LACOURT                | ☒ | Entente Scolaire<br>MM. Julie MATHIEU           | ☒              |
| Ecole Maternelle Cadours<br>MM. Stéphanie CHANCEREL    | ☒ | RPE Brignemont<br>MM. Sylvaine VERDIE             | ☒ | RPE Elémentaire Cadours                         | Non représenté |

**Education nationale :**

Un sondage a été fait auprès des enseignants et directeurs des 4 écoles de l'Entente sur les mercredis, les après-midis, la fatigue et autres...

17/20 enseignants ont participé, il est difficile d'évaluer la fatigue des enfants mais une majorité a répondu favorablement quant au fait que le matin les enfants étaient plus attentifs.

Dans l'ensemble, les 4,5 jours sont plus favorables pour des raisons de disponibilité, d'organisation et de mobilisation des enfants.

CF enquête IEN en annexe

### Le Collège :

Les séances d'aides aux devoirs et les activités proposées se font entre 12h et 14h car la principale contrainte est liée aux horaires avec les transports scolaires.

Le principal souhaiterait un accompagnement périscolaire d'aides aux devoirs et un partenariat auprès d'organismes qui permettent aux jeunes en difficultés un accompagnement à la place de sanctions disciplinaires.

### RPE (représentant des parents d'élèves) Cox et Brignemont :

Les délégués étaient présents pendant une semaine aux horaires de garderie de l'école de Cox pour distribuer des questionnaires et donner aux parents des informations sur le PEDT. Les points communs collectés dans les réponses sont :

- La formation des agents pour les TAP
- TAP trop courts
- La durée des pauses méridiennes trop courtes
- Souhait d'avoir un espace parents pour échanger sur des sujets : sur l'enfant, l'éducation, la nutrition...

### RPE (représentant des parents d'élèves) maternelle de Cadours :

Un sondage a été fait auprès des parents pour la semaine à 4j ou 4,5j, il en ressort une égalité. Les parents tiennent plus compte de leur organisation personnelle et professionnelle plus que du rythme de l'enfant et de sa fatigue.

### Les associations :

Toutes accueillent des enfants, filles, garçons, entre 3 ans et 17 ans, la plupart d'entre eux viennent d'autres secteurs et rencontrent des difficultés de transport.

Certaines associations sont représentées lors du temps périscolaire, en proposant leurs activités au travers des TAP.

### La Communauté de Communes des Hauts Tolosans :

Gestion de la petite enfance avec les haltes garderies, crèches, RAM et MAM.

Pas de compétences dans le domaine de l'adolescence.

Les projets à venir :

- Prendre en compétence l'éducation musicale.
- Mise en place de projets durables : économie d'énergie, éducation en termes de citoyenneté : tri des déchets, intervention d'animateur dans les écoles.

### La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS):

Une 2<sup>ème</sup> génération de PEDT est lancée : il faut proposer d'autres organisations pour les TAP, être plus respectueux du rythme de l'enfant et aller vers des modalités plus souples.

Proposition pour le collège : la mise en œuvre d'un CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité), pourrait être une première action mesurée au bénéfice des jeunes qui connaissent un début de décrochage.

Après discussions et débats, 3 éléments communs font consensus pour l'ensemble du groupe :

- Le respect des règles de vie en société, le respect mutuel : comme fil conducteur commun entre les acteurs
- Le rapport de l'enfant aux écrans et la fatigue qui peut en découler : comme préoccupation commune
- Les horaires de transports : comme contrainte commune

## V. Enjeux et axes politiques

### A. Synthèse

En synthèse aujourd'hui le territoire de l'Entente est caractérisé par sa démographie qui reste modeste avec une croissance modérée : 3800 habitants aujourd'hui, le cap des 4000 sera sans doute atteint en 2020-21.

Les familles constituent une population réelle avec près de 2000 personnes

- Plus de 1000 enfants et jeunes de - 18 ans
- 485 enfants relevant de l'école primaire, 411 sont scolarisés sur les écoles du territoire
- 576 collégiens
- Des naissances qui après une baisse remontent pour progresser vers 55 naissances par an

**Ces chiffres à eux seuls permettent de poser l'intérêt d'une politique éducative pensée à un échelon intercommunal sur un territoire caractérisé par un réel équilibre en terme de mixité sociale et par son caractère rural à taille humaine.**

Au-delà de la problématique des trajets domicile travail, les familles ne sont pas moins mobilisées par les mêmes sujets sociétaux que les familles habitant dans une zone plus urbaine. Les parents sont très attachés aux conditions de scolarisation.

Le maillage territorial des écoles est symptomatique de l'attachement des villages à leur école, mais reste fragile sur le RPI. En effet les sollicitations démographiques sont plus actives sur le bourg centre et restent relatives sur la façade ouest.

**Sur le plan éducatif, le maintien des écoles rurales a été le principal sujet de la Communauté de Communes des Coteaux de Cadours confrontée à la diversité des implantations et à la fragilité des fréquentations.**

L'ingénierie portée par l'association Périscol a permis de faire fonctionner le centre de loisirs intercommunal et la formation de personnels publics, mais pas l'appropriation d'un projet éducatif par les élus sur l'ensemble du territoire. **C'est la fusion et le processus de rétrocession des compétences qui, finalement, a déclenché une nouvelle étape pour les communes qui se sont retrouvées dans l'Entente.** Périscol a poursuivi son travail structurant sur la partie sud-est tournée vers la vallée de la save et l'Entente a dû fonder sa propre démarche éducative.

Tout d'abord, l'Entente s'est appropriée **la re-création d'un centre de loisirs pertinent**, qui reste isolé mais utile et aujourd'hui en pleine re-dynamisation des fréquentations avec un engagement certain d'une équipe issue des agents communaux.

Sa fréquentation moyenne sur les Mercredis et les Vacances est cohérente au regard des effectifs scolarisés, elle s'affaiblissait sur les dernières années et se réaffirme aujourd'hui.

Ensuite, si les bâtiments restent liés à la culture du préfabriqué, **un travail d'amélioration progressive (bloc sanitaire et préau en 2018) et un embellissement des espaces sont lancés.** Complété par des possibilités d'accueil sur l'école maternelle et l'école élémentaire, **l'ensemble permet le développement de réels projets pédagogiques**

**Sur les temps périscolaires les efforts engagés dans le cadre du centre de loisirs doivent permettre progressivement de se rapprocher des exigences qualitatives d'une déclaration en ALAE.**

Une réflexion sur un plan d'aménagement et d'améliorations utiles sur les sites de scolarisation dans la durée est en route. Des premiers travaux et dotations sont déjà actés.

**Enfin, l'Entente s'est dotée d'une fonction de coordination** reconnue par la CAF et l'Etat : deux postes sont mobilisés pour répondre aux enjeux éducatifs et administratifs, ce qui a été fait avec beaucoup d'engagement et de réussite sur les mercredis et les vacances.

**Elle a permis de mener un travail de bilan et de mobilisation des acteurs** : élus, agents, parents, institutions partenaires : CAF, DDJS, Education Nationale, qui prend forme particulièrement aujourd'hui. Plusieurs séquences de travail avec les agents ont été réalisées, une conférence parentale organisée.

**Dans ce panorama, ce sont les pré-adolescents et les adolescents qui restent peu pris en compte, notamment sur les temps de vacances. Un véritable chantier est à ouvrir.**

#### B. AXES PRIORITAIRES du PEDT

La réunion du comité de pilotage du 9 avril 2018 a permis de faire la synthèse de tous les travaux engagés et d'identifier des pistes de travail partagées. Ainsi, il s'agit dans ce nouveau PEDT et dans le cadre de l'appui CEJ de :

- **Développer la formation continue des agents périscolaires** sur les rythmes de l'enfant, sur les attitudes éducatives, sur le jeu, ...
- **Renforcer les dotations pédagogiques périscolaires et petits aménagements autour du jeu, du lire, du repos, adapter plus les Temps d'Activité Périscolaires aux rythmes des enfants** en inscrivant les pratiques des agents et les espaces dans des formes plus souples et plus permanentes aux projets d'école sur des thématiques ciblées par les enseignants et aux partenariats avec la vie locale (associations, ressources parentales...)
- **Poursuivre le travail de qualification du centre de loisirs** : amélioration des espaces, des dotations, des formations des agents et développer les activités avec les parents (sorties, évènements, goûters...)
- **Développer le partenariat avec les acteurs éducatifs : parents, enseignants, associations, à travers des opérations transversales mobilisant l'ensemble des acteurs et notamment les parents sur le fil rouge qui a été mis en évidence : l'apprentissage des compétences sociales liées au respect mutuel, à la vie en société, au dialogue et la coopération.**
- **Mettre en place des actions concernant la jeunesse** avec peut-être pour démarrer un travail sur l'accompagnement à la scolarité CM2 /6ième qui permettra de renforcer le partenariat avec le collège et d'expérimenter des opérations de vacances. Ce travail nécessitera sans doute un tour de table avec des partenaires institutionnels DDJS, CAF, Conseil Départemental, Education Nationale et acteurs territoriaux des autres communes porteuses de secteurs jeunes, les mouvements d'éducation populaire comme les Francas implantés sur le territoire, Périscol....

C. Actions

| Axes politiques prioritaires                           | Constats en 2018   | Objectifs opérationnels   | Mise en œuvre  | Effets prévus en 2021  |
|--|--|---|--|--|
| <b>Construire un environnement éducatif de qualité</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>. espaces trop sonores</li> <li>. des animateurs pas assez formés</li> <li>. pas assez de matériel</li> <li>. pb de sanitaires et d'ombrage au centre de loisirs</li> </ul> | Permettre aux enfants de vivre des temps et des espaces éducatifs plus adaptés à leur rythme et leurs besoins | <ul style="list-style-type: none"> <li>. former les animateurs</li> <li>. améliorer les locaux</li> <li>. augmenter les dotations en matériel et jeux</li> <li>. développer les situations de repos</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>. temps de cantine moins bruyants</li> <li>. agents formés et qualifiés</li> <li>. diversité des jeux et matériels</li> <li>. moins de fatigue de fin de semaine et de fin de période scolaire</li> </ul> |

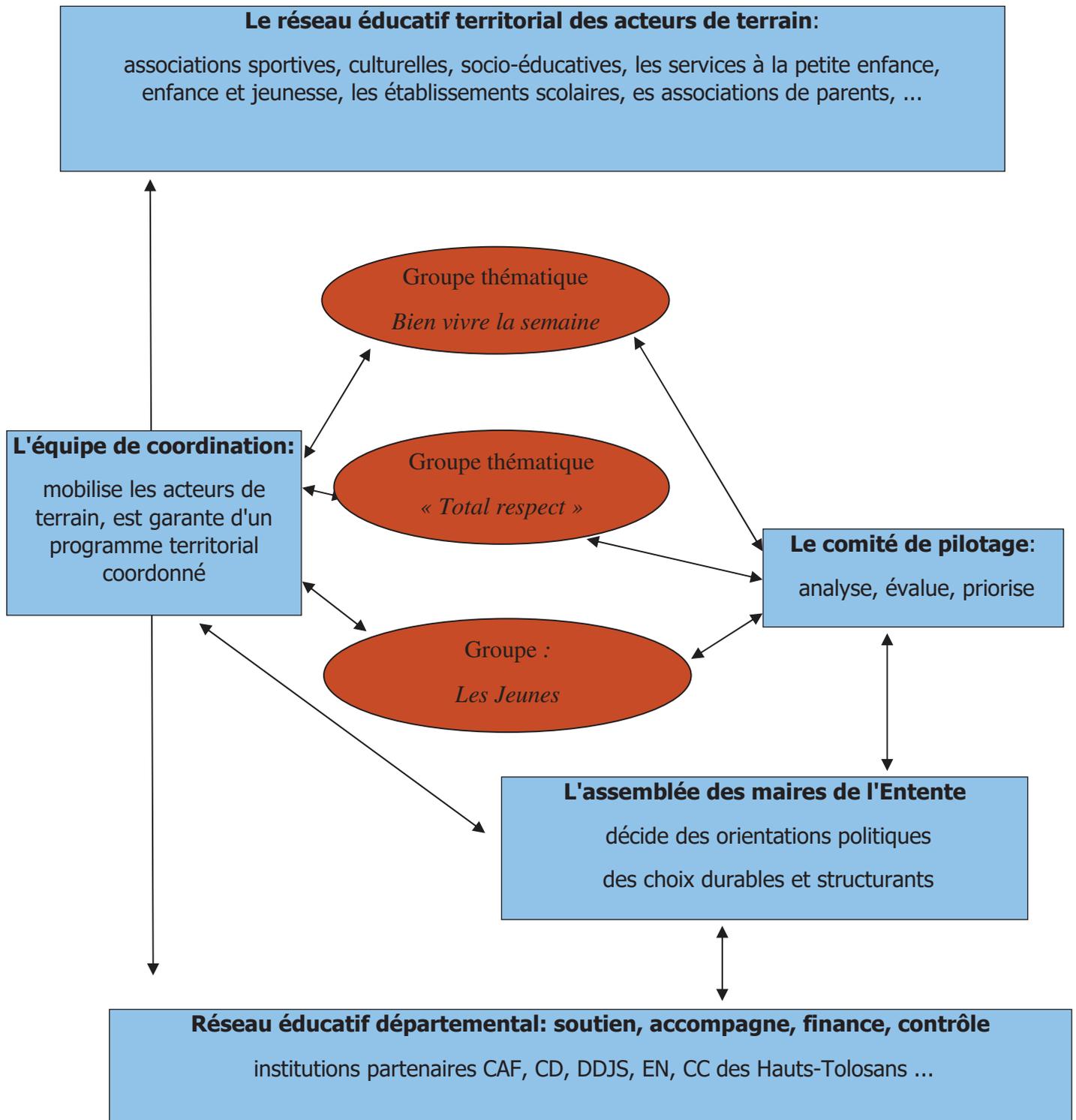
| Axes politiques prioritaires                 | Constats en 2018   | Objectifs opérationnels  | Mise en œuvre  | Effets prévus en 2021   |
|--|--|--|--|---|
| <b>Développer les partenariats éducatifs</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>. améliorer les liens entre les acteurs</li> <li>. les parents souhaitent être mobilisés dans la politique éducative</li> <li>. la communication doit être renforcée</li> </ul> | Permettre aux enfants de constater que les adultes auxquels ils sont confrontés travaillent ensemble | <ul style="list-style-type: none"> <li>. être à l'écoute de projets venant des acteurs parents, enseignants</li> <li>. proposer des temps de concertation, d'échanges, de partage, de débats</li> <li>. conforter les passerelles qui existent déjà</li> <li>. inviter les parents sur les actions</li> <li>. améliorer les outils de communication</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>. mise en place de groupes de travail thématiques dans le cadre du pilotage du PEDT</li> <li>. meilleure cohérence animateurs/enseignants/parents</li> <li>. Soutien des initiatives parentales et associatives</li> <li>. fréquentation des parents dans sur les situations de mobilisations proposées</li> <li>. investissement des agents dans les projets d'école, animations exceptionnelles (semaine banalisée, kermesse, sorties, classes de découverte)</li> </ul> |

| Axes politiques prioritaires                                  | Constats en 2018   | Objectifs opérationnels   | Mise en œuvre   | Effets prévus en 2021  |
|---|--|---|---|--|
| <p><b>Promouvoir la citoyenneté, et le respect mutuel</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>. manque de respect des enfants envers les adultes, les espaces, le matériel</li> <li>. recours à la sanction trop fréquent</li> <li>. enfants qui ne comprennent pas les règles posées par les adultes</li> <li>des enfants parfois agressifs, en tension</li> </ul> | <p>Permettre aux enfants de vivre tout au long de leur scolarité et sur le centre de loisirs des situations variées d'apprentissage et de développer des compétences sociales</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>. former les animateurs</li> <li>. impliquer les enfants dans des projets, organisations, dans les usages des règles de vie.</li> <li>. proposer des activités ou des animations pour l'ouverture culturelle, sportive et sociale</li> <li>. proposer des animations pour éveiller l'esprit critique, les capacités d'écoute et de dialogue et la coopération</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>. baisse de conflits entre enfants</li> <li>. baisse des contestations par les enfants</li> <li>. implication dans des projets de la vie locale</li> <li>. agents formés et qualifiés sur les compétences sociales</li> </ul> |

| Axes politiques prioritaires                       | Constats en 2018  | Objectifs opérationnels   | Mise en œuvre  | Effets prévus en 2021   |
|--|---|---|--|---|
| <p><b>Ouvrir le chantier sur les jeunesses</b></p> | <p>Un collège très investi mais pas de secteur jeunes sur le territoire</p> <p>des associations qui savent mobiliser et responsabiliser des jeunes dans leurs pratiques de club</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>. Permettre aux jeunes de constater l'intérêt que le territoire leur porte,</li> <li>. permettre aux jeunes d'être valorisés pour les plus investis,</li> <li>. permettre aux jeunes d'être accompagnés pour ceux qui sont en difficultés</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>. Créer un CLAS CM2/ 6ème</li> <li>. Mettre en place une journée des jeunes engagés dans la vie associative</li> <li>. Permettre la possibilité de stage entre les associations et le collège</li> <li>. Soutenir l'accès aux stages de découverte de 3ème</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>. fréquentation du CLAS et valorisation des progrès des jeunes concernés</li> <li>. réalisation de journées et stages</li> <li>. création d'un poste en service civique</li> <li>. création de contrats jobs d'été de vacances pour les plus de 16 ans sur le centre de loisirs</li> <li>. Valorisation d'un réseau d'accueil de stagiaires</li> </ul> |

## VI. Modalités de pilotage et d'évaluation

- Le pilotage :



Trois groupes de travail thématiques seront créés dans le cadre de ce PEDT et réunis à intervalles réguliers, au moins deux fois par an.

Le comité de pilotage se réunira au moins une fois par an.

-La démarche d'évaluation :

L'évaluation est un outil qui permet de vérifier que les enjeux envisagés ont été atteints ou sont sur le point de l'être.

La démarche d'évaluation sera progressive et il semble souhaitable de poser des priorités. Cependant la notion du respect permet une évaluation partagée entre les différents axes.

La première année pourrait être consacrée à définir les compétences sociales autour du respect et les postures éducatives qu'elles nécessitent du côté des adultes.

La deuxième année permettrait un travail d'observation et d'évaluation.

Une formation continue des agents pourrait accompagner cette dynamique.

Un deuxième champ d'évaluation pourrait être mené auprès des jeunes, en lançant une enquête sur les loisirs des jeunes collégiens. Cette action pourrait être soutenue par la DDCS et mobiliser peut-être un jeune en service civique.

Enfin un travail transversal sur le jeu autonome pourrait être mené pour mettre en valeur les aménagements, les équipements et les évolutions des rythmes de vie sur la semaine scolaire. Cela permettrait aussi de poursuivre le travail de qualification des temps périscolaires.

Fait à Cadours,

En date du 5 juillet 2018

Cachet et signature du maire



# ANNEXES



# PLANNING DES ACTIVITES PROPOSEES PAR L'ENTENTE DANS LE CADRE DU T.A.P POUR LES ENFANTS A PARTIR DU C.P AVEC DES INTERVENANTS EXTERIEURS 2017/2018

| ECOLE                                 |                     |            | Semaine 37 à 42                | Semaine 45 à 51  |         | Semaine 2 à 7 |            |
|---------------------------------------|---------------------|------------|--------------------------------|------------------|---------|---------------|------------|
| <b>BRIGNEMONT</b><br>De 15h45 à 16h30 | activité            | QUOI ?     | PETANQUE                       | COUTURE          | POTERIE | SOPHROLOGIE   | ANGLAIS    |
|                                       | Niveau des enfants  | POUR QUI ? | TOUS                           | TOUS             | TOUS    | TOUS          | TOUS       |
|                                       | intervenant         | QUI ?      | Club de pétanque de Brignemont | Atelier Embajaou | A.Buty  | L.Piras       | L.Mayberry |
|                                       | Jour d'intervention | QUAND ?    | lundi                          | mardi            | lundi   | jeudi         | vendredi   |

| ECOLE                             |                     |            | Semaine 37 à 42  |         | Semaine 45 à 51 |                                | Semaine 2 à 7    |                  |                                   |
|-----------------------------------|---------------------|------------|------------------|---------|-----------------|--------------------------------|------------------|------------------|-----------------------------------|
| <b>CADOURS</b><br>De 16h0 à 16h45 | activité            | QUOI ?     | RADIO            | POTERIE | PERCUSSION      | LECTURE                        | RADIO            | COUTURE          | LECTURE                           |
|                                   | Niveau des enfants  | POUR QUI ? | CM               | CP/CE   | CP/CE           | CP/CE                          | CM               | CM               | CE/CM                             |
|                                   | intervenant         | QUI ?      | Radio de la Save | A.Buty  | Multi musique   | Association Lire et Faire Lire | Radio de La Save | Atelier Embajaou | Association Lecture et découverte |
|                                   | Jour d'intervention | QUAND ?    | mardi            | lundi   | mardi           | lundi                          | mardi            | mardi            | jeudi                             |

| ECOLE                        |                     |            | Semaine 37 à 42 |             | Semaine 45 à 51 |                                | Semaine 2 à 7 |               |
|------------------------------|---------------------|------------|-----------------|-------------|-----------------|--------------------------------|---------------|---------------|
| <b>COX</b><br>De 16h à 16h45 | activité            | QUOI ?     | ANGLAIS         | SOPHROLOGUE | SOPHROLOGUE     | LECTURE                        | POTERIE       | PERCUSSION    |
|                              | Niveau des enfants  | POUR QUI ? | CE              | CP          | CE              | CP                             | CE            | CP            |
|                              | intervenant         | QUI ?      | L.Mayberry      | L.Piras     | L.Piras         | Association Lire et Faire Lire | A.Buty        | Multi musique |
|                              | Jour d'intervention | QUAND ?    | vendredi        | lundi       | lundi           | lundi                          | lundi         | mardi         |

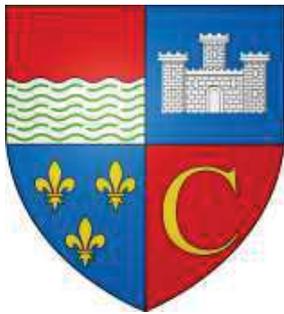


# PLANNING DES ACTIVITES PROPOSEES PAR L'ENTENTE DANS LE CADRE DU T.A.P POUR LES ENFANTS A PARTIR DU C.P AVEC DES INTERVENANTS EXTERIEURS 2017/2018

| ECOLE                                 |                     |            | Semaine 10 à 15              |                  | Semaine 18 à 22              |                                | Semaine 23 à 27                |                   |
|---------------------------------------|---------------------|------------|------------------------------|------------------|------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-------------------|
| <b>BRIGNEMONT</b><br>De 15h45 à 16h30 | activité            | QUOI ?     | <b>CUISINE</b>               | <b>RADIO</b>     | <b>JARDINAGE</b>             | <b>LECTURE</b>                 | <b>PETANQUE</b>                | <b>PERCUSSION</b> |
|                                       | Niveau des enfants  | POUR QUI ? | TOUS                         | TOUS             | TOUS                         | TOUS                           | TOUS                           | TOUS              |
|                                       | intervenant         | QUI ?      | Club du 3 <sup>ème</sup> âge | Radio de la Save | Club du 3 <sup>ème</sup> âge | Association Lire et Faire Lire | Club de pétanque de Brignemont | Multi musique     |
|                                       | Jour d'intervention | QUAND ?    | <b>jeudi</b>                 | <b>mardi</b>     | <b>jeudi</b>                 | <b>lundi</b>                   | <b>lundi</b>                   | <b>mardi</b>      |

| ECOLE                            |                     |            | Semaine 10 à 15  |                 |                    | Semaine 18 à 22 |                    |                   | Semaine 23 à 27 |                                |
|----------------------------------|---------------------|------------|------------------|-----------------|--------------------|-----------------|--------------------|-------------------|-----------------|--------------------------------|
| <b>CADOURS</b><br>De 16h à 16h45 | activité            | QUOI ?     | <b>COUTURE</b>   | <b>ANGLAIS</b>  | <b>SOPHROLOGIE</b> | <b>POTERIE</b>  | <b>SOPHROLOGIE</b> | <b>PERCUSSION</b> | <b>ANGLAIS</b>  | <b>LECTURE</b>                 |
|                                  | Niveau des enfants  | POUR QUI ? | CM               | CP/CE           | CM                 | CM              | CP/CE              | CM                | CP/CE           | CM                             |
|                                  | intervenant         | QUI ?      | Atelier Embajaou | L.Mayberry      | P.Valdairon        | A.Buty          | P.Valdairon        | Multi musique     | L.Mayberry      | Association lire Et faire lire |
|                                  | Jour d'intervention | QUAND ?    | <b>mardi</b>     | <b>vendredi</b> | <b>mardi</b>       | <b>lundi</b>    | <b>mardi</b>       | <b>mardi</b>      | <b>vendredi</b> | <b>lundi</b>                   |

| ECOLE                        |                     |            | Semaine 10 à 15   |                                   | Semaine 18 à 22 |  | Semaine 23 à 27                |                |
|------------------------------|---------------------|------------|-------------------|-----------------------------------|-----------------|--|--------------------------------|----------------|
| <b>COX</b><br>De 16h à 16h45 | activité            | QUOI ?     | <b>PERCUSSION</b> | <b>LECTURE</b>                    | <b>ANGLAIS</b>  |  | <b>LECTURE</b>                 | <b>POTERIE</b> |
|                              | Niveau des enfants  | POUR QUI ? | CE                | CE                                | CP              |  | CE                             | CP             |
|                              | intervenant         | QUI ?      | Multi musique     | Association lire Et faire lire 32 | L.Mayberry      |  | Association lire Et faire lire | A.Buty         |
|                              | Jour d'intervention | QUAND ?    | <b>mardi</b>      | <b>lundi</b>                      | <b>vendredi</b> |  | <b>lundi</b>                   | <b>lundi</b>   |



PROJET EDUCATIF et PEDAGOGIQUE  
de l'Entente des Coteaux de Cadours

Gestionnaire-Organisateur : Mairie de Cadours

Personnes référentes :

- M. Didier Laffont Maire
- Mme Sylvie Assalit Directrice pédagogique
- Mme Mélissa Chabanon Directrice administrative

Adresse : 2 rue Dastarat 31480 Cadours

Téléphone : 05.61.85.85.20 mail : [cadours.scolaire@mairie-cadours.fr](mailto:cadours.scolaire@mairie-cadours.fr)

## Préambule

Au premier janvier 2017, les communautés de communes Save et Garonne et Coteaux de Cadours ont fusionné comme prévu par le schéma départemental de coopération intercommunale suite à la loi Nouvelle Organisation du territoire de la République (NOTRe). Une des conséquences est la restitution aux communes de la compétence des affaires scolaires et des services aux écoles.

Ainsi, pour prolonger une gestion solidaire des écoles et des services périscolaires et extrascolaires, les communes de Belleserre, Brignemont, Cabanac Ségenville, Cadours, Caubiac, Cox, Drudas, Lagraulet St Nicolas, Laréole, Le Grès, Puységur et Vignaux ont décidé de constituer une Entente. Ce groupement volontaire est organisé par un règlement intérieur, le gestionnaire pour le compte de l'Entente est la commune Cadours.

**Au titre d'organisateur c'est la mairie de Cadours qui réalisera au nom de l'Entente toutes les démarches liées à cette responsabilité.**

Pour renforcer le projet collectif autour des services publics liés aux écoles et à l'enfance et dans une volonté politique d'être plus présent sur le terrain de l'accueil des familles, les communes de l'Entente ont décidé d'assurer directement la gestion du centre de loisirs les mercredis, les petites vacances et le mois de juillet à partir de septembre 2017.

Pour les communes du bassin de vie (Bellegarde Ste Marie, Le Castéra, Garac et Pelleport qui ne sont pas inscrites dans l'Entente, cette dernière souhaite garder la possibilité d'un dialogue et d'un accueil des enfants issus de ces communes. Le centre de loisirs sera ouvert aux familles concernées selon les modalités d'une coopération partenariale avec les communes d'origine.

## **PROJET EDUCATIF**

L' ALSH se situe dans les locaux de l'ancien collège de Cadours. Ce territoire compte 400 enfants scolarisés sur quatre écoles différentes en effectif et en locaux.

La structure accueillera en moyenne de départ 30 enfants environ qui sont issus de milieux sociaux différents. Cette mixité sociale s'explique par une grande diversité des professions et au rythme des arrivées et départs, sur un territoire rural aux portes de la grande couronne urbaine.

Il est à noter une progression de la population surtout depuis les années 2000 du fait de l'augmentation de l'habitat dans certaines communes et de l'influence de l'aire « airbusienne », mais relative et aujourd'hui sur un plateau depuis 2011 avec une population d'âge primaire d'environ 600 enfants.

Le centre est ouvert les mercredis après-midi dès 12h, les petites vacances (Toussaint, Hiver et Printemps) et le mois de juillet de 7h30 à 18h30. Il accueille en priorité les enfants des douze communes de l'entente.

Le centre de loisirs est un lieu de loisirs et de vacances, il a pour mission de développer un espace éducatif pour les enfants du territoire tout en prenant en compte les conditions de vie des parents, les réalités et potentiels de la vie locale.

Il a pour but de :

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant en toute sécurité physique, morale et affective.
- Permettre le dialogue et la confiance de l'enfant et de la famille : l'enfant a besoin de se construire dans un climat de sécurité auprès d'adultes disponibles et à l'écoute.
- Faire l'apprentissage de la citoyenneté : le centre de loisirs doit permettre à l'enfant d'être reconnu comme un membre d'un groupe avec des droits et des devoirs, qu'il faut encourager et accompagner dans ses initiatives.

L'ALSH a pour vocation de favoriser le « vivre ensemble » en permettant l'épanouissement et l'autonomie de chaque enfant pour devenir le citoyen de demain. Il s'agit de donner progressivement la possibilité à chaque enfant de prendre des responsabilités et de faire émerger des projets en s'impliquant dans la vie de la structure et en participant à la vie locale. Tous les adultes impliqués dans le centre de loisirs doivent faire de cet espace, un lieu riche en découvertes, en rencontres et en expériences afin que l'enfant puisse évoluer et construire sa personnalité en toute sécurité et selon son rythme.

Dans cette perspective L'ALSH devra se donner les moyens d'accueillir les enfants porteurs de handicap pour les familles qui le souhaitent.

L'ALSH est aussi un espace ouvert aux familles sur des temps de rencontres, d'échanges et d'informations.

Ce temps de loisirs complémentaire des temps familiaux, scolaires et associatifs ne se substitue pas aux rôles et responsabilités des autres acteurs éducatifs. Dans un contexte de pause ou de vacances, il doit avant tout permettre à chaque enfant de découvrir, le plus souvent possible par le jeu, ses propres ressources, le plaisir de partager, en groupe, dans moments de convivialité, de rencontre, de détente.

Le caractère éducatif de ces temps tient d'abord à la qualité de la relation entre enfants et entre enfants et adultes. Chaque adulte est un éducateur qui doit permettre de vivre des temps fondés sur le respect mutuel, sur l'écoute et l'échange dans une dynamique positive favorable à l'estime de soi.

**Plus particulièrement sur les temps extrascolaire** il doit permettre à chaque enfant :

- de vivre en collectivité selon son rythme et ses besoins tout en respectant les règles de vie ;
- de participer pleinement à la vie du centre de loisirs et à la vie locale ;
- d'être acteur de temps de loisirs porteurs de projets ;
- de découvrir de nouvelles activités sur place, sur le territoire de l'Entente et dans la région.

**Sur le temps du mercredi après-midi**, si les enjeux éducatifs restent globalement les mêmes, il conviendra dans le cadre d'une semaine scolaire chargée de permettre à chaque enfant :

- de vivre une pause en ayant accès à des espaces qui lui permettent de se ressourcer seul ou entre amis – coin lire, jeux de société, ateliers autonomes, goûter...
- de jouer entre enfants ;
- de faciliter l'accès aux pratiques associatives sur le bourg;
- d'être pris en compte en terme de rythme de vie, de fatigue...

## **Conditions de fonctionnement :**

Les différents lieux mis à disposition de façon permanente pour le centre de loisirs se composent :

- D'un préfabriqué double qui est utilisé comme lieu d'accueil pour les enfants et les parents
- D'un préfabriqué simple qui permet d'assurer la sieste des plus petits
- D'un deuxième préfabriqué double qui permet de faire différentes activités (jeux, sport, ....)
- D'espaces de restauration de l'école élémentaire avec une salle qui a été spécialement aménagée pour les petits
- D'espaces verts situés dans le périmètre sécurisé du centre de loisirs
- D'un terrain de sports collectifs
- De lieux de rangements pour le matériel extérieur
- D'équipements sportifs de la commune de Cadours (gymnase, terrain de foot, city-park)

En outre, en fonction de l'évolution des effectifs et des besoins, pourront être mis à disposition :

- La salle de restauration, la salle de sieste et les sanitaires de l'école maternelle qui jouxtent le centre de loisirs
- Les préfabriqués dédiés aux jeux et à l'accueil, la cour, le préau et les sanitaires de l'école élémentaire qui jouxtent le centre de loisirs

Afin de permettre aux enfants de découvrir de nouveaux milieux et la vie en collectivité, des mini-camps et des séjours sont organisés. Ils sont ouverts à une certaine tranche d'âge en fonction des activités et des destinations proposées.

L'équipe est composée d'un directeur et d'animateurs de l'Entente et complétée pour le mois de juillet avec des jeunes issus du territoire. Selon les possibilités de coopération territoriale l'équipe de direction et d'encadrement pourra être enrichie par des agents des collectivités territoriales voisines qui ont contribué par le passé, à gérer le centre de loisirs (Pelleport, Le Castéra, Garac et Bellegarde Ste Marie) grâce à l'association Périscol qui animait la politique enfance jeunesse dans la Communauté de Communes des Coteaux de Cadours et reste un partenaire potentiel.

## **PROJET PEDAGOGIQUE**

Le projet pédagogique traduit les objectifs spécifiques de l'accueil de loisirs et les moyens mis en œuvre par l'équipe pour l'année scolaire 2017/2018. Il peut être amené à évoluer au cours de l'année.

Ce document sera consultable par tous : parents, élus, partenaires. Il peut être demandé à l'équipe de direction ou téléchargé sur le site internet de la commune de Cadours.

Les intentions éducatives tendent à démontrer que le centre de loisirs doit être un lieu de loisirs, de détente, de découvertes et d'engagement, de relation et d'échange.

Le projet pédagogique s'articule autour de trois axes :

- La qualité de l'accueil, des relations, des échanges enfants- animateurs-parents
- L'engagement et l'initiative des enfants
- L'épanouissement de l'enfant dans la structure et sur son territoire

### **Spécificités des Mercredis :**

Ce projet s'applique aux temps de vacances et aux mercredis. Dans un souci d'adaptation au temps du mercredi, plus court, plus contraint dans une semaine scolaire, les objectifs pédagogiques privilégiés seront ceux qui permettent une respiration pour l'enfant, une pause, des temps de pratiques ludiques le plus possible en autonomie, la prise de parole, l'échange entre enfants, le décroisement des âges, le lien à la famille. Les espaces et aménagements seront pensés et animés pour faciliter cette appropriation par les enfants d'un temps qui est d'abord à eux.

### **Spécificités des plus petits :**

Les jeunes enfants de 3 à 5 ans seront particulièrement pris en compte en terme de repères donnés : animateurs référents, espaces dédiés, et de rythme de vie.

La sieste d'après repas sera organisée pour ces âges de manière à véritablement permettre à l'enfant de trouver un sommeil réparateur.

Un temps de repos sera organisé pour les enfants autour de 6 ans qui ne font plus la sieste.

Une attention forte sera portée au primo-accueil pour les jeunes enfants et les parents qui découvrent le centre de loisirs, dans une logique d'adaptation bienveillante.

Les temps de repas, le rapport à l'hygiène, seront aussi pour les plus petits de réels temps d'apprentissages accompagnés.

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

### **La qualité de l'accueil, des relations des échanges enfants- animateurs-parents**

#### **. Intégrer l'enfant dans son groupe**

- Accueillir les enfants individuellement avec la mise à disposition d'un éventail de matériels adaptés à l'âge de l'enfant (dessins, jeux de constructions, livres.....)
- Instaurer un climat de confiance et de bienveillance en étant présent, à l'écoute et en se rendant disponible auprès de l'enfant.
- Favoriser l'esprit de groupe et la mixité.
- Établir tous ensemble les règles de vie.

#### **. Intégrer l'enfant dans la vie quotidienne**

- Mettre en place des repères spatio-temporels pour faciliter l'intégration des enfants dans la structure, et la prise en compte des rythmes chrono-biologiques
- Développer l'esprit d'entraide et de partage entre tous les enfants
- Faire participer les enfants à différents niveaux : préparation du goûter, installation de la sieste, rangement des jeux, du matériel.....
- Mettre en place des temps pour assurer l'hygiène corporelle
- Inciter l'enfant à goûter les différents plats proposés pendant le repas

#### **. Impliquer les parents**

- Être à l'écoute des familles pour transmettre les informations.
- Présenter quotidiennement la journée de l'enfant aux parents et les réalisations d'enfant.
- solliciter les parents lors de sorties, journées exceptionnelles, pour des interventions.

|  |  |
|--|--|
| <p><b>L'engagement et l'initiative des enfants</b></p>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>Impliquer l'enfant dans la vie du centre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un espace et un temps pour recueillir les propositions des enfants pour le fonctionnement quotidien, les activités et animations.</li> <li>- Responsabiliser les enfants sur l'utilisation des locaux et des matériels, gérer avec eux de manière coopérative.</li> </ul> </li> <li>. <b>Stimuler et accompagner les projets d'enfants</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des activités diversifiées afin que l'enfant puisse avoir une liberté de choix et qu'il soit acteur de ses loisirs.</li> <li>- Aménager des espaces pour faire émerger l'envie des enfants.</li> <li>- Encourager les initiatives et permettre l'aboutissement des projets émanant des enfants</li> <li>- Valoriser les projets réalisés par les enfants.</li> </ul> </li> </ul>                      |
| <p><b>L'épanouissement de l'enfant dans la structure et sur son territoire</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>Intégrer l'enfant dans la vie locale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduire l'enfant sur les lieux de leurs activités les mercredis à Cadours</li> <li>- Investir les structures existantes : médiathèque, caserne de pompiers, mairies, sites touristiques...</li> </ul> </li> <li>. <b>Participer aux événements du territoire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Associer les enfants aux manifestations locales par leur présence et la mise en place d'animations le jour J (journée de l'ail, journée citoyenne.....)</li> <li>- Associer les enfants aux manifestations locales avec la présentation de leurs projets et créations.</li> </ul> </li> <li>. <b>Participer à des rencontres intergénérationnelles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avec la maison de retraite de Cadours</li> <li>- Avec le RAM et la crèche de Cadours</li> </ul> </li> </ul> |

## **Organisation d'une journée d'ALSH extra-scolaire:**

La journée type répond aux rythmes chrono biologiques des enfants.

L'accueil débute à 7h30 et s'échelonne jusqu'à 9h30. La présence de l'enfant est notifiée sur un listing par le biais de tablette.

Les deux animateurs présents mettent en place des espaces et accueillent individuellement chaque enfant qui arrive et qui prend possession du lieu. Ce dernier s'installe à son rythme et a la possibilité de faire diverses activités (jouer, dessiner, lire, discuter avec les copains, ne rien faire).

Ce temps d'accueil est essentiel car il constitue le lien avec la famille et le centre. L'animateur se rend disponible pour les parents en recueillant les informations données par ces derniers, mais aussi pour les enfants en discutant, en jouant, en lisant une histoire.

Le reste de l'équipe d'animation arrive au plus tard à 8h30 et les enfants peuvent investir tous les lieux du centre (salles ou extérieur).

Jusqu'à 9h30, le temps libre permet à chaque enfant de se détendre pour mieux appréhender le temps d'activité qui suit. Il correspond à la personnalité de chacun et peut être actif ou calme.

A 10h, les activités sont énoncées par les animateurs dans chaque groupe d'âge. Elles doivent être suffisamment variées pour répondre aux attentes des enfants. On trouve :

- Des jeux sous différentes formes
- Des activités artistiques et d'expression
- Des activités physiques et sportives

Il est nécessaire de prévoir un temps de rangement avec les enfants et un retour au calme à la fin de l'activité.

Le repas est un moment convivial qui réunit les enfants et les animateurs. Il y a un espace dédié avec du mobilier adapté pour les moins de six ans et un deuxième espace pour les plus grands qui bénéficient d'un self. Les repas sont préparés à l'extérieur et sont acheminés sur le centre en liaison froide.

Un temps calme pour les plus grands et un temps de repos sont organisés juste après le repas avant le temps d'activité de 14h à 16h.

Le goûter est le temps de pause de l'après-midi qui permet de réunir les enfants et les animateurs dans un climat convivial. Il se déroule dans la salle de restauration des maternelles ou à l'extérieur si le temps le permet.

De 16h30 à 18h30, des ateliers libres et des espaces sont mis en place par l'équipe d'animateurs avec un départ échelonné possible.

## **L'accueil du Mercredi**

Les enfants qui fréquenteront le centre de loisirs du mercredi bénéficieront d'une prise en charge en bus pour ceux qui fréquentent les écoles de Cox et Brignemont. Ce bus arrivera à 12h15 et les enfants sont accompagnés par les animatrices qui interviennent sur le centre.

Les enfants qui fréquentent le groupe scolaire de Cadours viendront sont sur place et seront pris en charge directement par les animateurs périscolaires.

Les repas ne sont pas préparés sur place : ils sont confectionnés par un prestataire extérieur et sont livrés par véhicule réfrigéré en liaison froide. Le temps du repas est un temps éducatif à part entière. Ainsi, les animatrices mangent avec les enfants et accompagnent ce moment.

L'après-midi sera organisée sur la base du projet du centre de loisirs extra-scolaire. Mais comme cela a été dit plus haut en veillant à faciliter une possibilité donnée aux enfants, de récupérer pour les plus jeunes, de souffler, de jouer simplement seul ou en petits groupes, d'être d'abord pris en compte du point de vue du rythme d'une semaine scolaire.

Une passerelle avec les activités associatives sera organisée pour les pratiques existant sur le bourg-centre.

## **Rôle de chacun :**

### **A) La directrice**

C'est un agent de la mairie de Cadours et est titulaire du BAFD. Il a pour fonction :

- L'animation de l'équipe
- La gestion financière, administrative et matérielle de l'accueil
- L'organisation des préparations, des évaluations, de bilans avec les différents acteurs : gestionnaires, parents, équipes, partenaires institutionnels
- Les relations avec les différents partenaires
- Les relations avec les familles, les élus
- La formation des animateurs, le suivi et la validation des stagiaires

Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants. Il met en œuvre le projet pédagogique et rend compte de son travail auprès des élus de l'entente. Il est vigilant, présent, disponible et doit permettre une cohésion au sein de l'équipe.

## **B) L'adjoint de direction et les animateurs référents**

Les animateurs les plus qualifiés viendront en appui auprès de la direction sur des responsabilités dans les groupes d'âge :

- un dédié aux enfants âgés de trois à six ans
- un dédié aux enfants de 7 à 12 ans

Ils secondent la direction aussi sur le suivi de la relation aux familles et sur les travaux de préparation en équipe.

## **C) Les animateurs**

Ils sont diplômés (BAFA, CAP petite enfance) ou sont des agents ayant le grade d'adjoint d'animation de l'Entente ou mis à disposition par les communes du RPI ( Bellegarde, Garac, Le Castéra) et par la commune de Pelleport en fonction des possibilités de coopération partenariale avec ces communes. Ils ont pour fonctions :

- L'animation des différents temps de la journée
- l'accueil, le repos, les repas des enfants
- La préparation des activités, leur mise en place, le rangement

Ils sont garants de la vie morale, affective et physique de chaque enfant. Une cohérence verbale et corporelle leur est demandée. Ils sont garants du respect des lieux, du matériel et des règles de vie. L'animateur participe aux différentes réunions et travaille en étroite relation avec tous les membres de l'équipe

## **Développer l'information à destination des familles**

Ce dernier point retient toute notre attention : il est important que les parents des douze communes du territoire reçoivent tous les renseignements liés au centre de loisirs. Les informations sont disponibles sur le portail famille du site internet de la mairie de Cadours. C'est un outil récent qui facilite la vie des parents en donnant des informations sur la vie scolaire et extrascolaire de l'enfant. Les familles peuvent aussi réserver, faire des modifications et effectuer des règlements.

Les familles sont aussi informées régulièrement de la vie du centre, des projets de période, par mail aux parents qui ont donné leur adresse électronique, mais aussi sous forme papier plus traditionnelle par le biais de distribution sur les écoles.

Les événements : journée portes ouvertes, sorties intergénérationnelles, participation aux manifestations locales seront aussi affichés sur le panneau d'affichage lumineux de Cadours .

Enfin toutes les informations de base : projet éducatif et pédagogique, trombinoscope de l'équipe d'animation, fiche sanitaire, fiche de liaison, ...mais aussi le règlement intérieur – contractuel avec les parents- feront l'objet d'un dossier d'accueil.

La vie du centre donnera matière à photos, petits films qui seront mis en ligne.

Bien au-delà de l'émargement des feuilles de présence, l'accueil des parents sera fondé sur le respect mutuel et la sollicitation pour être contributifs, pour proposer, pour faire évoluer les pratiques.

## Enquête Rythmes scolaires 17 réponses

**Les mercredis : Avec une semaine à 4,5 jours, le mercredi matin est travaillé.**

Il est agréable de travailler cette demi-journée. 17 réponses

Tout à fait d'accord 5

Plutôt d'accord 8

Plutôt pas d'accord 3

Pas du tout d'accord 1

Sans réelle opinion 0

Les enfants ont plaisir à venir travailler ce matin-là. 17 réponses

Tout à fait d'accord 2

Plutôt d'accord 9

Plutôt pas d'accord 2

Pas du tout d'accord 2

Sans réelle opinion 2

Les enfants ont du mal à venir travailler ce matin-là. 17 réponses

Tout à fait d'accord 2

Plutôt d'accord 2

Plutôt pas d'accord 6

Pas du tout d'accord 6

Sans réelle opinion 1

Les 5 matinées permettent de mieux travailler les fondamentaux (Maths, français). 17 réponses

Tout à fait d'accord 7

Plutôt d'accord 2

Plutôt pas d'accord 3

Pas du tout d'accord 1

Sans réelle opinion 4

**Les mercredis : Avec une semaine à 4 jours, le mercredi est vaqué.**

Cette coupure permet de mieux terminer la semaine. 17 réponses

Tout à fait d'accord 4

Plutôt d'accord 2

Plutôt pas d'accord 6

Pas du tout d'accord 1

Sans réelle opinion 4

Cette coupure rompt la continuité et les élèves ont des difficultés à redémarrer le jeudi matin. 17 réponses

Tout à fait d'accord 1  
Plutôt d'accord 5  
Plutôt pas d'accord 4  
Pas du tout d'accord 3  
Sans réelle opinion 4

**Les après-midis : Avec une semaine à 4,5 jours, les après-midis sont plus courtes.**

Cela rend plus difficile la gestion de cette demi-journée.17 réponses

Tout à fait d'accord 4  
Plutôt d'accord 4  
Plutôt pas d'accord 4  
Pas du tout d'accord 3  
Sans réelle opinion 2

Cela facilite la mobilisation des élèves.17 réponses

Tout à fait d'accord 2  
Plutôt d'accord 6  
Plutôt pas d'accord 4  
Pas du tout d'accord 2  
Sans réelle opinion 3

**Les après-midis : Avec une semaine à 4 jours, les après-midis sont plus longues.**

Cela rend plus difficile la gestion de cette demi-journée.17 réponses

Tout à fait d'accord 2  
Plutôt d'accord 6  
Plutôt pas d'accord 4  
Pas du tout d'accord 4  
Sans réelle opinion 1

Cela facilite la mobilisation des élèves.17 réponses

Tout à fait d'accord 1  
Plutôt d'accord 4  
Plutôt pas d'accord 6  
Pas du tout d'accord 3  
Sans réelle opinion 3

**Les après-midis : Avec une semaine à 4 jours, les après-midis sont plus longues.**

La disparition des TAP serait regrettable.17 réponses

Tout à fait d'accord 1  
Plutôt d'accord 6  
Plutôt pas d'accord 1  
Pas du tout d'accord 3  
Sans réelle opinion 6

**Fatigue ?**

Avec une semaine à 4,5 jours, les enfants sont plus fatigués.17 réponses

Tout à fait d'accord 4  
Plutôt d'accord 2  
Plutôt pas d'accord 2  
Pas du tout d'accord 1  
Sans réelle opinion 8

Avec une semaine à 4 jours, les enfants sont plus fatigués.17 réponses

Tout à fait d'accord 0  
Plutôt d'accord 2  
Plutôt pas d'accord 4  
Pas du tout d'accord 3  
Sans réelle opinion 8

Il est difficile d'évaluer la fatigue des enfants.17 réponses

Tout à fait d'accord 6  
Plutôt d'accord 5  
Plutôt pas d'accord 4  
Pas du tout d'accord 1  
Sans réelle opinion 1

**Autres**

Le matin, on travaille face à des élèves plus disponibles que l'après-midi.17 réponses

Tout à fait d'accord 8  
Plutôt d'accord 6  
Plutôt pas d'accord 2  
Pas du tout d'accord 1  
Sans réelle opinion 0

Il est plus facile de proposer un emploi du temps équilibré sur 8 demi-journées que sur 9.17 réponses

Tout à fait d'accord 1  
Plutôt d'accord 3  
Plutôt pas d'accord 4  
Pas du tout d'accord 5  
Sans réelle opinion 4

Il est plus facile de positionner de manière pertinente les APC sur 8 demi-journées que sur 9.17 réponses

Tout à fait d'accord 1  
Plutôt d'accord 2  
Plutôt pas d'accord 5  
Pas du tout d'accord 3  
Sans réelle opinion 6

### **Synthèse :**

Questionnaire pensé par les 4 directeurs et l'IEN. Bon taux de participation. Pas de distinguer entre maternelle et élémentaire.

Des données brutes. Prudence des interprétations. Des enseignants aux réponses mesurées.

**Le travail sur 9 demi-journées semble faciliter l'organisation des enseignements et la mobilisation des élèves.**



# Communauté de communes des Hauts Tolosans



 Périmètre de l'entente scolaire



# ENTENTE SCOLAIRE



-  Ecoles
-  Collège
-  Centre de loisirs
-  Crèches
-  RAM
-  City Park
-  Gymnase

**Tableau de bord par module**

Période entre le 01/09/2017 et le 28/02/2018  
 Liste des équipements :  
 ACCUEIL DE LOISIRS

**Type module :** ALSH

**Équipement :** ACCUEIL DE LOISIRS

| Nombre de personnes inscrites au total : |             | 116        |           |             |           |            |             | Soit 79 familles |  |
|--|-------------|------------|-----------|-------------|-----------|------------|-------------|------------------|--|
| Période d'activité                       | Nb Inscrits | Nb Garçons | Nb Filles | Nb Familles | 3 - 5 ans | 6 - 12 ans | 13 - 18 ans |                  |  |
| ALSH TOUSSAINT 2017                      | 90          | 44         | 46        | 62          | 32        | 52         | 4           |                  |  |
| HIVER 2018                               | 87          | 41         | 46        | 57          | 31        | 50         | 2           |                  |  |

**Type module :** Périscolaire

**Équipement :** ACCUEIL DE LOISIRS

| Nombre de personnes inscrites au total : |             | 131        |           |             |           |            |             | Soit 89 familles |  |
|--|-------------|------------|-----------|-------------|-----------|------------|-------------|------------------|--|
| Période d'activité                       | Nb Inscrits | Nb Garçons | Nb Filles | Nb Familles | 3 - 5 ans | 6 - 12 ans | 13 - 18 ans |                  |  |
| ALSH MERCREDI 2017-1                     | 131         | 67         | 64        | 89          | 54        | 74         |             |                  |  |

## Etude sociologique

Comptage famille  
Inscrits entre le 01/09/2017 et le 28/02/2018  
Inscrits sur ALSH MERCREDI 2017-18

| VILLE                   | Nb        | %            |
|-------------------------|-----------|--------------|
| BELLESSERRE             | 1         | 1.15 %       |
| BRIGNEMONT              | 9         | 10.34 %      |
| CABANAC SEGUENVILLE     | 1         | 1.15 %       |
| CADOURS                 | 31        | 35.63 %      |
| CAUBIAC                 | 12        | 13.79 %      |
| COLOGNE                 | 1         | 1.15 %       |
| COX                     | 5         | 5.75 %       |
| DRUDAS                  | 2         | 2.3 %        |
| LAGRAULET SAINT NICOLAS | 3         | 3.45 %       |
| LAREOLE                 | 1         | 1.15 %       |
| LARÉOLE                 | 1         | 1.15 %       |
| LE BURGAUD              | 1         | 1.15 %       |
| LE GRES                 | 15        | 17.24 %      |
| PUYSSEGUR               | 3         | 3.45 %       |
| RAZENGUES               | 1         | 1.15 %       |
| <b>Total</b>            | <b>87</b> | <b>100 %</b> |

Nombre différent de famille : 87

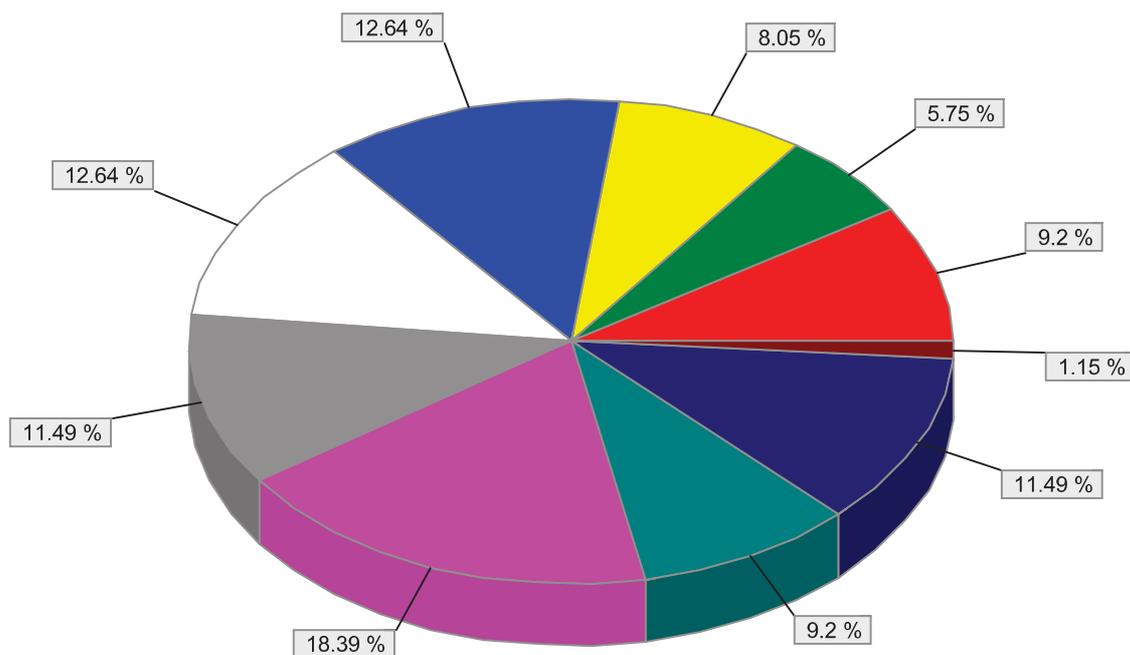
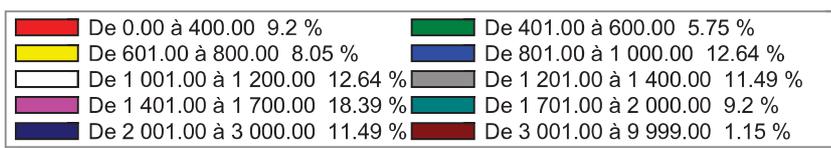
*La statistique possède plus de 10 réponses : Graphique non pertinent*

## Etude sociologique

Comptage famille  
Inscrits entre le 01/09/2017 et le 28/02/2018  
Inscrits sur ALSH MERCREDI 2017-18

| QUOTIENT               | Nb        | %            |
|------------------------|-----------|--------------|
| De 0.00 à 400.00       | 8         | 9.2 %        |
| De 401.00 à 600.00     | 5         | 5.75 %       |
| De 601.00 à 800.00     | 7         | 8.05 %       |
| De 801.00 à 1 000.00   | 11        | 12.64 %      |
| De 1 001.00 à 1 200.00 | 11        | 12.64 %      |
| De 1 201.00 à 1 400.00 | 10        | 11.49 %      |
| De 1 401.00 à 1 700.00 | 16        | 18.39 %      |
| De 1 701.00 à 2 000.00 | 8         | 9.2 %        |
| De 2 001.00 à 3 000.00 | 10        | 11.49 %      |
| De 3 001.00 à 9 999.00 | 1         | 1.15 %       |
| <b>Total</b>           | <b>87</b> | <b>100 %</b> |

Nombre différent de famille : 87



## Etude sociologique

Comptage famille  
Inscrits entre le 01/09/2017 et le 28/02/2018  
Inscrits sur ALSH TOUSSAINT 2017

| VILLE                   | Nb        | %            |
|-------------------------|-----------|--------------|
| BELLESSERE              | 1         | 1.61 %       |
| BLAGNAC                 | 1         | 1.61 %       |
| BRIGNEMONT              | 8         | 12.9 %       |
| CABANAC SEGUENVILLE     | 1         | 1.61 %       |
| CADOURS                 | 19        | 30.65 %      |
| CAUBIAC                 | 8         | 12.9 %       |
| COLOGNE                 | 1         | 1.61 %       |
| COX                     | 2         | 3.23 %       |
| DRUDAS                  | 3         | 4.84 %       |
| GARIES                  | 1         | 1.61 %       |
| LAGRAULET SAINT NICOLAS | 1         | 1.61 %       |
| LAREOLE                 | 1         | 1.61 %       |
| LARÉOLE                 | 1         | 1.61 %       |
| LE BURGAUD              | 1         | 1.61 %       |
| LE GRES                 | 8         | 12.9 %       |
| L'ISLE JOURDAIN         | 1         | 1.61 %       |
| PUYSSEGUR               | 3         | 4.84 %       |
| VIGNAUX                 | 1         | 1.61 %       |
| <b>Total</b>            | <b>62</b> | <b>100 %</b> |

Nombre différent de famille : 62

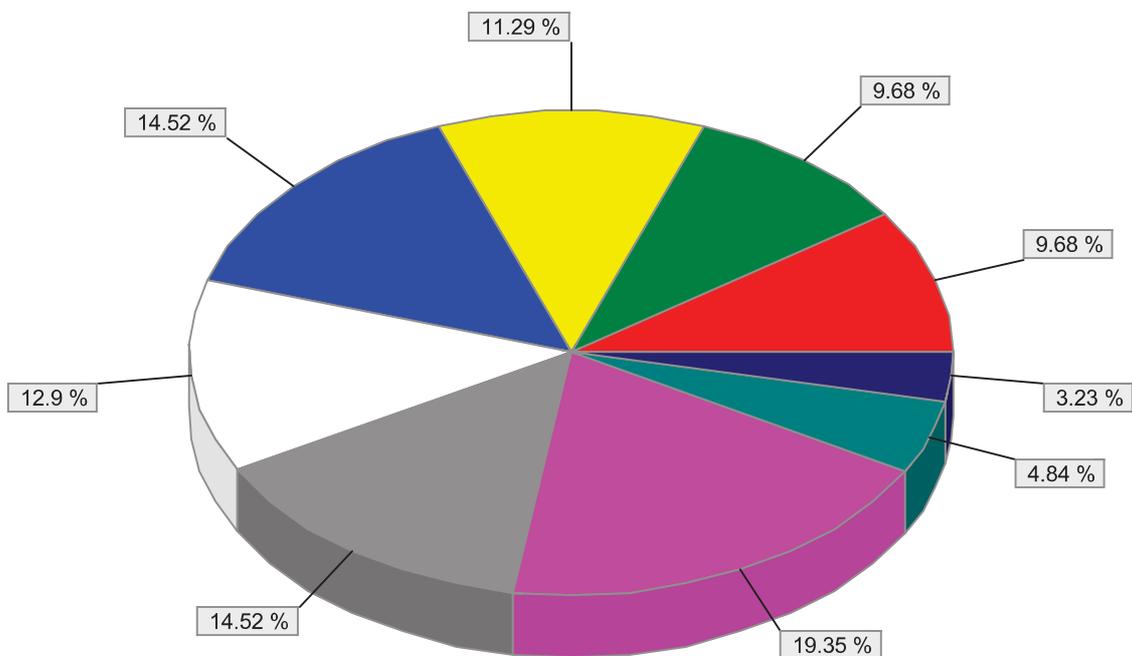
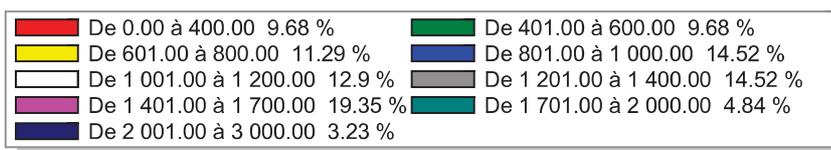
*La statistique possède plus de 10 réponses : Graphique non pertinent*

### Etude sociologique

Comptage famille  
Inscrits entre le 01/09/2017 et le 28/02/2018  
Inscrits sur ALSH TOUSSAINT 2017

| QUOTIENT               | Nb        | %            |
|------------------------|-----------|--------------|
| De 0.00 à 400.00       | 6         | 9.68 %       |
| De 401.00 à 600.00     | 6         | 9.68 %       |
| De 601.00 à 800.00     | 7         | 11.29 %      |
| De 801.00 à 1 000.00   | 9         | 14.52 %      |
| De 1 001.00 à 1 200.00 | 8         | 12.9 %       |
| De 1 201.00 à 1 400.00 | 9         | 14.52 %      |
| De 1 401.00 à 1 700.00 | 12        | 19.35 %      |
| De 1 701.00 à 2 000.00 | 3         | 4.84 %       |
| De 2 001.00 à 3 000.00 | 2         | 3.23 %       |
| <b>Total</b>           | <b>62</b> | <b>100 %</b> |

Nombre différent de famille : 62



## Etude sociologique

Comptage famille  
Inscrits entre le 01/09/2017 et le 28/02/2018  
Inscrits sur HIVER 2018

| VILLE                   | Nb        | %            |
|-------------------------|-----------|--------------|
| BELLESSERE              | 1         | 1.79 %       |
| BRIGNEMONT              | 6         | 10.71 %      |
| CABANAC SEGUENVILLE     | 1         | 1.79 %       |
| CADOURS                 | 21        | 37.5 %       |
| CAUBIAC                 | 4         | 7.14 %       |
| COLOGNE                 | 1         | 1.79 %       |
| COX                     | 4         | 7.14 %       |
| DRUDAS                  | 2         | 3.57 %       |
| GARIES                  | 1         | 1.79 %       |
| LAGRAULET SAINT NICOLAS | 1         | 1.79 %       |
| LE BURGAUD              | 1         | 1.79 %       |
| LE GRES                 | 8         | 14.29 %      |
| PUYSSEGUR               | 3         | 5.36 %       |
| RAZENGUES               | 1         | 1.79 %       |
| VIGNAUX                 | 1         | 1.79 %       |
| <b>Total</b>            | <b>56</b> | <b>100 %</b> |

Nombre différent de famille : 56

*La statistique possède plus de 10 réponses : Graphique non pertinent*

## Etude sociologique

Comptage famille  
Inscrits entre le 01/09/2017 et le 28/02/2018  
Inscrits sur HIVER 2018

| QUOTIENT               | Nb        | %            |
|------------------------|-----------|--------------|
| De 0.00 à 400.00       | 6         | 10.71 %      |
| De 401.00 à 600.00     | 6         | 10.71 %      |
| De 601.00 à 800.00     | 5         | 8.93 %       |
| De 801.00 à 1 000.00   | 8         | 14.29 %      |
| De 1 001.00 à 1 200.00 | 7         | 12.5 %       |
| De 1 201.00 à 1 400.00 | 9         | 16.07 %      |
| De 1 401.00 à 1 700.00 | 9         | 16.07 %      |
| De 1 701.00 à 2 000.00 | 2         | 3.57 %       |
| De 2 001.00 à 3 000.00 | 3         | 5.36 %       |
| De 3 001.00 à 9 999.00 | 1         | 1.79 %       |
| <b>Total</b>           | <b>56</b> | <b>100 %</b> |

Nombre différent de famille : 56

